

# LE CORMORANDIER

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS

n°27

2018



# Chantier Naval de la Plaisance

## LES PLUS GRANDES MARQUES

Véritable spécialiste, le Chantier Naval de la Plaisance intervient avec professionnalisme sur tous les moteurs fixes et hors-bord, sur site, à flots ou dans votre jardin. Propulseurs d'étrave, ligne d'arbre, sail-drive ou Z-drive, c'est notre métier.

## UN SERVICE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

Pour un moteur toujours en bon état de fonctionnement, le Chantier Naval de la Plaisance met à votre disposition un catalogue de pièces d'origine: Volvo, Perkins, Lombardini, Vetus, Yanmar, Suzuki, ...

## UN SERVICE COMPLET DE MANUTENTION

Selon le lieu et votre bateau [vedette ou voilier]: mise à terre, mise à l'eau, location de biers, manutentions, carénage, grutage, hivernage sur parc fermé en extérieur ou sous abri. Chariot hydraulique jusqu'à 8 tonnes de charge, Camion plateau spécialement aménagé avec grue auxiliaire pour le transport de bateau (7m50).

## VENTE ACCASTILLAGE, EQUIPEMENT, ELECTRONIQUE



**VOLVO PENTA**



**vetus**

**SUZUKI MARINE**



Agent distributeur

**OCQUETEAU**

Bureaux: Port des Sablons 35400 St-Malo 02 99 82 62 97 [contact@chantier-naval-plaisance.com](mailto:contact@chantier-naval-plaisance.com)



## CAMPING LES GENÊTS \*\*

Ouvert du 1<sup>er</sup> avril à fin septembre

Camping familial situé à mi distance entre la ville et la plage

Locations mobil-homes et emplacements caravanes et toiles de tente  
Épicerie, bar, jeux piscine couverte et chauffée

Tél : 02 .99.89.76.17 / 07.81.46.29.15

Email : [les.genets.camping@orange.fr](mailto:les.genets.camping@orange.fr)  
site : [www.camping-genets.com](http://www.camping-genets.com)

\*\*\*  
Camping  
**LE BOIS PASTEL**  
Cancale



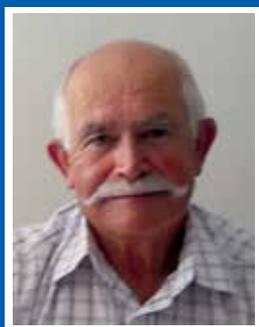

À 800 mètres de la plage




- › Emplacements caravanning
- › Locations mobil-home
- › Parcelles mobil-home

02 99 89 66 10  
[www.campingboispastel.fr](http://www.campingboispastel.fr)

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Mes chers amis adhérents,

Ce début de saison nous promet encore bien des discussions sur tous les sujets qui animent notre passion.

Malgré les différents combats pour notre droit de pêche de loisir, menés tout au long de l'hiver par notre fédération ainsi que par les associations de pêcheurs, la pêche du bar au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle nous est désormais interdite.

Différents rassemblements vont ponctuer cette nouvelle saison : tout d'abord la mise en route d'une nouvelle aventure, **la pêche du thon rouge** qui débute en Bretagne avec tout ce que la réglementation impose à ce sujet.

Le **samedi 23 juin**, se tiendra l'assemblée générale encore plus importante cette année car elle sera extraordinaire et ordinaire et puis le **14 juillet** aura lieu la traditionnelle fête du maquereau à Port-Pican, avec ses puces nautiques réservées aux adhérents, son concours de pêche le matin et sa dégustation de maquereaux grillés dont le succès n'est plus à faire connaître car déjà les amateurs réservent leurs places !

Enfin, pour finir la saison, nous nous retrouverons, j'espère nombreux, le **26 août** au repas annuel qui cette année va avoir lieu à la salle CANCAVEN avec de nouvelles animations à venir découvrir.

En consultant régulièrement notre site internet <http://apl.jimbo.com> vous pourrez suivre les actualités de l'APLC ainsi que les informations nationales sur la passion commune qui nous anime.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents venus nous rejoindre cette année, et je voudrais aussi saluer l'engagement du conseil d'administration, les délégués de site et les bénévoles qui participent activement à la bonne marche de notre association et au bon déroulement des différentes manifestations.

L'ensemble du bureau vous souhaite une très bonne saison.

G Aveline

# ORGANIGRAMME 2018

## BUREAU



### **PRÉSIDENT**

Gérard AVELINE  
07 81 90 12 27



### **VICE-PRÉSIDENTE SECRÉTAIRE**

Gisèle LETRENEUF  
06 26 02 61 07



### **TRÉSORIÈRE**

Patricia LAIZE  
06 86 41 03 00



### **TRÉSORIER ADJOINT**

Joseph LEPAIGNEUL  
06 31 79 02 58



### **SECRÉTAIRE ADJOINT**

Jacques GUIHARD  
06 82 78 25 25



### **ADMINISTRATEUR**

Gérard BONDIGUEL  
06 86 18 23 67



### **CHARGÉ DE L'INFORMATION ET DE L'ANIMATION**

Alain NOSLIER  
06 37 30 97 61



### **MEMBRE ACTIF**

Jean-Pierre SORET  
06 73 37 46 61



### **CHARGÉ DE L'INTENDANCE**

Alain LAIZE  
06 09 91 02 33

## DÉLÉGUÉS DE SITE



### **PORT-PICAIN**

René COSSE  
06 08 32 99 53



### **LA HOULE**

Michel LECOUBLET  
06 18 54 84 68



### **PORT-MER**

Jean-Claude PACAUD  
06 88 88 23 12



### **L'ABRI DES FLOTS**

Yvonnick HOUGRON  
06 11 22 55 48



### **PORT-BRIAC**

Eric VIGNERON  
06 71 71 64 10



### **LES POTELETS**

Emile MORVAN  
06 77 82 42 73



### **PORT-BRIAC**

Jean-Claude  
LETRENEUF  
06 13 02 15 32



### **LA HOULE**

Guy MARGUERIE  
06 85 09 65 11



### **PORT-PICAIN**

Bernard LOUVET  
06 01 77 59 00



### **PRÉSIDENT HONORAIRE**

Jean-Marie RAQUIDEL  
06 10 33 71 98



### **PRÉSIDENT D'HONNEUR**

Michel LOUVET  
06 21 35 27 78

# HOMMAGES



**Alphonse Convent** vient de fêter ses 90 ans. Marin comme son père et grand-père, pendant de nombreuses années, il a embarqué pour la grande pêche à Terre Neuve. Il a toujours aimé la mer et la pêche à la morue. Toujours prêt à partager ses souvenirs, tant par les mots que par le chant.

C'est aussi le ramendeur incontesté de notre association.



## UN DÉCORÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR



Après une carrière bien remplie beaucoup aux services des autres, **Christian**, adhérent depuis plusieurs années, partage avec nous sa passion, la pêche avec son canot mouillé à Port-Pican qu'il connaît bien car le 24 avril 2016, après être tombé à l'eau entre son bateau et l'annexe si deux plus jeunes pêcheurs ne l'avaient pas secouru Christian dit aujourd'hui sans eux je serais peut-être au paradis des bretons. Cet homme vrai breton, fils d'agriculteur au contact facile et à l'humour fin, s'il a bien mérité cette promotion de chevalier de la légion d'honneur c'est parce qu'il a toujours été engagé auprès des autres. Il a été juge aux prud'hommes, conseiller juridique, puis président d'une association de défense du consommateur et aujourd'hui encore prêt

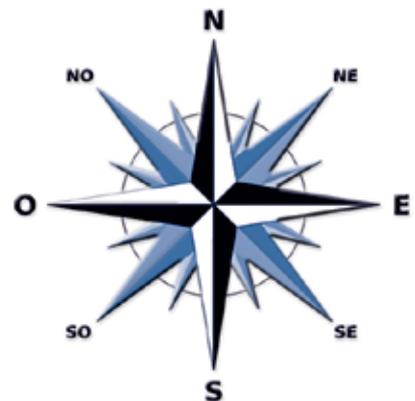
à donner des conseils avec sa sympathie et sa simplicité bien à lui car il dit souvent : habitant Saint-Méloir des Ondes je n'oublie pas le petit garçon penché sur la terre à ramasser les patates qui est toujours en moi. Nous lui souhaitons bonne pêche et bon vent.



# GUY BOAT

Chantier naval  
Polyester composite

9, rue de la Ravadière - 35260 Cancale  
06 70 22 85 56 - [guyboat@sfr.fr](mailto:guyboat@sfr.fr)



**Frédéric BEYER**

Agent général



Assurances . Banque . Placements

4 b<sup>d</sup> Villebois Mareuil  
35400 SAINT -MALO  
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G<sup>al</sup> Leclerc  
35260 CANCALE  
Tél. 02 99 89 56 18



# VIE DE L'ASSOCIATION

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 24 JUIN 2017 À 9 H30

### Membres du CA présents :

Gérard AVELINE	Président
Patricia LAIZE	Trésorière
Jo LEPAIGNEUL	Trésorier-adjoint
Jacques GUIHARD	Secrétaire adjoint en charge du site internet
Alain LAIZÉ	Chargé de la Sécurité et du Recrutement
Alain NOSLIER	Chargé de la communication

### ORDRE DU JOUR :

- Accueil des participants,
- Rapport moral et d'activité,
- Rapport financier,
- Fixation de la cotisation 2017,
- Intervention de Mr MAZE, adjoint Mairie de Cancale
- Intervention du Major de réserve Mr CLOAGUEN Raoul-SEMAPHORE du Grouin
- Intervention de Mr PACAUD – pour la SNSM
- Renouvellement du 1er tiers sortant des membres du C.A (tiers sortant),
- Renouvellement sur d'autres tiers,
- Renouvellement des délégués de sites,
- Informations et communications,

### 1 – ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Le Président Gérard AVELINE ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle et souligne l'intérêt porté à l'Association par leur présence. Il remercie la présence des nouveaux adhérents et également les personnes n'ayant pu se libérer d'avoir fait parvenir un pouvoir.

Il remercie de leur présence le représentant de la municipalité (Mr MAZE, la SNSM (Mr PACAUD), le représentant du sémaphore MAJOR de réserve, Mr CLOAGUEN.

Le Président Gérard AVELINE demande 1 minute de silence pour rendre hommage à toutes les personnes décédées au cours de l'année écoulée avec une pensée toute particulière pour Mr Adrien CORTEVAL notre Vice- Président

### 2 – RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS GISÈLE LETRENEUF

Bonjour à tous, en l'absence de Gisèle, je vais vous parler de nos activités intervenues depuis la dernière assemblée générale du 9 juillet 2016, la saison a été riche en évènement.

- Le 16 juillet 2016 : La fête du maquereau a eu pour sa 1<sup>ère</sup> édition un grand succès.
- Le 7 août 2016 : Le pardon de la mer à Cancale avec une forte participation de nos adhérents.
- Le 28 août 2016 s'est déroulé le repas annuel des plaisanciers. Succès encore une fois confirmé.
- Le 3 septembre 2016 nous participions au Forum des Associations
- Les 1er et 2 octobre nous étions présents aux Bordées avec nos ramendeurs habituels. Beaucoup de visiteurs se sont intéressés à notre activité
- Le 08 octobre, Gérard et Gisèle étaient présents au Comité directeur de la FNPPSF à St Brice en Coglès. La Fédé a un poids réel auprès des autorités. Elle s'est battue pour la généralisation des tailles à toutes les zones de pêche et auprès des professionnels pour une pêche éco-responsable.
- Le 02 Décembre Gérard Aveline, Jean-Marie Raquidel, Jo Lepaigneul étaient présents au Comité Nautique Local avec nos représentants communaux.
- Le 12 décembre Nous avons préparé un dossier pour la municipalité concernant un projet d'aménagement du parking de Port Picain afin de rendre le stationnement et la circulation plus fluide pour les mises à l'eau afin d'éviter les conflits en toute sécurité
- Le 21 Janvier, nous étions au Comité Directeur de la FNPPSF à St Brice en Coglès
- Le 25 janvier remise à la municipalité de nos propositions et doléances pour l'année 2016
- Le 11 Février : Forum de la Plaisance à la salle Cancaven. Petite participation de nos adhérents. Mais c'était une première.
- Les 4 et 5 Mars, nous avons organisé le spectacle d'Asti Even, les Cancalais ont beaucoup aimés. Gros succès
- Le 24 Mars 2017 Commission Nautique en présence de Mrs Le Moal, Mazé, Beurel, Eudes, et Gérard Aveline, Jean-Claude Pacaud avec attribution des mouillages aux personnes sur liste d'attente. Présence à cette commission d'1 responsable de la DDTM concernant les mouillages de la Ville es Gidoux et de Mr Kermorgant (SNSM)
- Le 27 avril nous avons réitéré le nettoyage des zones de mouillage de Port Pican et de Port Mer

• Le 06 mai 2017 : Une centaine d'adhérents était présent au pot de début de saison qui a eu lieu à l'Auberge de Jeunesse de Port Picain.

• Le 12 mai 2017 : 1<sup>ère</sup> réunion concernant la Fête du Maquereau du 15 juillet. Modification du règlement pour le concours de pêche

• Début juin distribution et envoi du nouveau Cormorandier n° 26. Dans son nouveau format.

• Depuis la dernière assemblée générale, nous avons préparé et publié le Cormorandier n° 26. A cette occasion, nous remercions tous nos sponsors. Comme d'habitude, nous sommes preneurs d'articles, recettes, histoires, petites annonces pour alimenter notre revue.

• Le conseil d'administration s'est réuni tous les mois pour faire le point sur tous les changements au niveau de la réglementation ainsi que pour préparer et organiser les manifestations qui viennent d'être énumérées

#### Rappel des prochaines dates importantes :

• Je vous rappelle que nous participons aux festivités de la Bisquine par la tenue d'un stand représentatif de notre association.

• Le samedi 14 juillet venez nombreux participer à la Fête du Maquereau à Port Picain

• Le dimanche 9 juillet pique-nique à Chausey avec nos amis de Granville, Inscrivez-vous, une invitation vous a été envoyée par mail.

• Pardon de la mer à la Houle le 13 août prochain, nous comptons sur votre présence

• Repas annuel le 27 août à Port Picain (L'invitation vous a été remise avec les documents pour l'assemblée). Repas Ouvert à tous les plaisanciers, leur famille et amis. L'inscription est ouverte dès maintenant, le prix du repas est fixé à 20 €.

Je rappelle brièvement le menu :

• Kir royal, Buffet de salade composée, Cochon grillé, fromage-salade, Poirier chocolat chaud, café, vin compris. Une réponse rapide est demandée à l'adresse indiquée sur les bulletins d'inscription en y joignant le chèque correspondant qui ne sera débité qu'après le repas. Inscrivez-vous rapidement car tous les ans nous refusons des places.

• Les carnets pour la tombola sont à vendre et disponible dès maintenant. Le prix des tickets est de 1 € et le carnet 10 €. De très beaux et nombreux lots sont en jeu encore cette année

• Le dimanche 3 septembre nous serons accueillis cette année à Granville par nos amis de l'APH

• Le samedi 9 septembre de 14 h 00 à 18 h 00 à Cancale aura lieu le Forum des Associations. Nous y participerons.

• Les 7 et 8 octobre nous serons aux Bordées de Cancale à la Houle.

• N'oubliez pas de visiter notre site [aplcljimdo.com](http://aplcljimdo.com) qui est mis à jour régulièrement par Jacques et qui a reçu plus de 59540 visites depuis sa création en janvier 2009. 12510 visites cette année contre 9255 l'an dernier. Vous êtes de plus en plus nombreux à le consulter et nous vous en remercions. N'hésitez pas à nous poser des questions ou nous faire des demandes nous nous efforçons de vous répondre rapidement. Ou par mail à [apl35@sfr.fr](mailto:apl35@sfr.fr)

• L'Association intervient en collaboration avec les services municipaux chargés du maritime pour la défense des adhérents sinistrés, pour sécuriser les mouillages devenus dangereux, assainir les zones d'échouage et intervenir en permanence afin d'améliorer le quotidien des plaisanciers

Je vous remercie de votre écoute

### 3) - RAPPORT FINANCIER PATRICIA LAIZE

**Recettes 23515.67 €**

Proviennent des:

- Cotisations

- Les sponsors

- La vente de la coopérative

- La tombola

- La fête des maquereaux

**Les dépenses 22784.56 €**

Résultats des :

- Achats des polos

- Achats articles de bureau

- Le cormorandier

- Les frais d'envoi courrier

- Les lots de la tombola

- Les frais de réceptions

- Achats pour la fête des

maquereaux

**Au 29/12/2016 notre compte était à 5103 €**

Naturellement si quelqu'un souhaite consulter les comptes je suis à leur disposition

Quitus de l'Assemblée à l'unanimité

### 4) INTERVENTION DE MR MAZE ADJOINT À LA MAIRIE DE CANCALE : GÉRARD AVELINE DONNE ENSUITE LA PAROLE MR MAZE ADJOINT.

Mr MAZE remercie les membres du bureau de l'APLC pour les manifestations qu'elle organise ainsi que ses membres présents à l'AG.

Mr MAZE signale que la sécurité en cette nouvelle saison d'été et de pêche qui commence est très importante. Portez vos gilets

**Venez nombreux au Pardon de la mer**





# VIE DE L'ASSOCIATION

La taxe imposée par l'Etat sur les ports n'est pas applicable aux ports à « échouage ». Le montant perçu en 2016 est conservé comme provision à l'étude de l'aménagement de la zone portuaire mais n'a pas été reconduit en 2017.

Le projet d'aménagement d'une zone portuaire, présenté au SCOT fin juillet 2016 est entériné.

## 5) INTERVENTION DU MAJOR DE RÉSERVE RAOUL (LOAGUEN DU SÉMAPHORE DU GROVIN)

Surveillance du plan d'eau du lever au coucher du soleil. N'hésitez pas à appeler pour nous prévenir de votre départ à Chausey ou autres destinations.

Respecter la vitesse autorisée dans le passage de la vieille rivière.

## 6) INTERVENTION DE LA SNSM : MR PACAUD DE LA SNSM

Il y a eu l'année dernière une cinquantaine de morts par noyade en France

**N° d'appel d'urgence le 196 - N° 06 84 77 60 59 (numéro SNSM de Cancale)**

Le CROSS est équipé de logiciel permettant la géolocalisation de votre portable si vous appelez le 196.

LA SNSM intervient uniquement sur demande du CROSS ou avec l'autorisation du propriétaire.

Démonstration sur Mrs Louvet et Baert de déclenchement de gilet.

## 7) RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU TIERS SORTANT POUR 3 ANS

### 2017 Renouvellement du 1er tiers

- **1er tiers** : Adrien CORTEVAL, Jo LEPAIGNEUL, Alain NOSLIER
- **2ème tiers** : Patricia LAIZÉ, Jacques GUIHARD, Alain LAIZÉ
- **3ème tiers** : Gisèle LETRENEUF, Jean-Pierre SORET, Gérard AVELINE

### 2 personnes sortantes se représentent.

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des personnes qui désirent se présenter.

Mr Gérard BONDIGUEL est candidat

### Vote à main levée

O voix contre

O voix abstention

Elus à l'unanimité

## 8) - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DÉLÉGUÉS DE SITE ÉLUS POUR 1 AN :

Port Mer : Jean Claude PACAUD

Port Picain : René COSSÉ et Bernard LOUVET

Port Briac : Jean-Claude LETRENEUF et Eric VIGNERON

Abri des Flots : Yvonnick HOUGRON

La Houle : Guy MARGUERIE et Michel LECOUBLET

Les Potelets : Emile MORVAN

Il est proposé un vote pour les délégués ;

### Vote à main levée

O voix contre

O voix abstention

Elus à l'unanimité

## 9) GÉRARD REPREND LA PAROLE POUR PARLER DE SÉCURITÉ.

Limitation de la vitesse à 3 noeuds dans les mouillages et 5 noeuds dans la Vieille Rivière. Soyez vigilants dans la Vieille Rivière, il y a souvent des plongeurs en apnée et même des baigneurs.

Sur l'annexe l'inscription de l'immatriculation de votre bateau est obligatoire.

80 % des adhérents utilisent le parking de Port Picain. La matérialisation du parking est impossible du fait de la réglementation concernant la protection du littoral.

Concernant votre macaron pour le parking. Le n° d'immatriculation de votre voiture doit être lisible encore cette année.

Le président remercie la municipalité pour les différents travaux réalisés à Port Pican

Mise en place de deux lignes blanches sur la cale, aménagement d'un parking naturel de délestage dans le haut de Port Pican qui servira lors des manifestations importantes

Info SUR LA « FETE DU MAQUEREAU » du 15 juillet prochain : Ceux qui veulent s'inscrire au concours de pêche en mer peuvent déjà le faire, mais pourront également ne s'inscrire que le matin même dès 7 h 30. Le concours sera lancé à 8 h 30.

Les puces marines : comme l'an dernier L'APLC met à disposition un barnum aux adhérents pour vendre du matériel de pêche (casiers, bouée, lancets, etc...) Il sera étiqueté avec son prix et votre n° de téléphone.

Le jour de la fête du maquereau la SNSM organisera une porte ouverte et fera différentes démonstrations de sauvetage sur le plan d'eau toute la journée

## Fin de l'Assemblée Générale

Remerciements également à tous les élus qui nous écoutent, qui œuvrent et nous aident dans l'organisation de nos manifestations.

Gérard, le Président invite tous les présents à l'Assemblée à partager ensemble le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 11 h 45

PRENEZ EN PHOTO LE CAILLOU DU CORMORANDIER ET ENVOYEZ LA  
NOUS PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : [cancaplc35@gmail.com](mailto:cancaplc35@gmail.com)  
LA MEILLEURE PHOTO SERA SELECTIONNÉE POUR  
LA COUVERTURE DU NUMÉRO DE L'AN PROCHAIN.

## PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, DOLEANCES JANVIER 2018 AUPRES DE M. PIERRE-YVES MAHIEU MAIRE DE CANCALE

### 1 - PORT-BRIAC

- Consciente du mauvais état des sanitaires publics de Cancale, la municipalité a décidé d'engager un programme de rénovation de l'ensemble des WC publics de Cancale. Un programme pluriannuel a été élaboré pour une rénovation triennale 2018/2020.

Concernant le site de Port-Briac, des toilettes sèches pourraient être installées en 2018 ou au plus tard en 2019.

### 2 ET 4 - PORT-PICAIN

- Enlèvement des cailloux à Port-Picain :

A l'identique de 2016 et 2017, un avis favorable est émis pour une mise à disposition de matériel lors d'une grande marée de printemps. Votre interlocuteur privilégié pour organiser cette opération sera Thierry Beurel, responsable du port.

- Matérialisation des emplacements du parking de Port-Picain :

Fort de l'échec sur le parking situé derrière la mairie avec une dégradation rapide des demi-rondins installés, cette expérience ne sera pas renouvelée à Port-Picain. Une réflexion va être engagée pour trouver une autre solution de délimitation des emplacements.

La signalisation du parking sera également renforcée en 2018.

-Mention gratuite sur la vignette du parking :

A partir du moment où le macaron est remis gratuitement au plaisancier et ne transite pas par le Trésor Public, la mention « gratuit » doit apparaître.

### 3 - PORT-MER

-Enlèvement des cailloux à Port-Mer :

Même réponse que pour Port-Picain. Avis favorable.

-Navigation de l'Ecole de Voile :

Le Centre Nautique de Port-Mer va être informé des inquiétudes de l'APLC concernant le déroulement de ses activités plus particulièrement dans la zone de mouillages (vitesse élevée des zodiacs, mauvaise maîtrise des embarcations et abordage des bateaux).

### 5 ET 6 - ENTRETIEN DES MOUILLAGES ET CIRCULATION DPM

Concernant ces deux points, les documents relatifs aux contrôles des mouillages et des chaînes pour 2018 ainsi que l'arrêté préfectoral réglementant la circulation et le stationnement provisoires des véhicules sur l'estran vous ont déjà été transmis par mail par Alain EUDES.

Sur ce dernier point, je vous confirme que la police municipale suivra avec application cet arrêté préfectoral. Les plaisanciers sont donc autorisés à circuler et à stationner très provisoirement sur le DPM et uniquement pendant la durée de la mise à l'eau et de la remontée des bateaux. Cette réglementation s'applique à tous les sites concernés par la mise à l'eau des bateaux (La Houle, l'Abri des Flots, Port-Picain et Port-Briac).

La police municipale et les élus seront vigilants à une application stricte de cette réglementation.

## SPECTACLE (HANDEMERLE)

Le vendredi 23 mars à Cancale, nous avons eu le plaisir d'assister au spectacle de **Laurent Chandemerle « l'Imitator »**, précédé en première partie des deux compères **Fred le disou** et Roger le contou. **Laurent Chandemerle** artiste très connu dans sa région natale la Bretagne, nous a fait rire pendant 2 heures avec ses très nombreuses imitations des personnalités de la chanson telles que Bénabar, M, Camille, Christophe Maé, Christophe Willem, Julien Doré...et diverses personnalités comme Franck Dubosc, Benoît Poelvoorde, Jamel Debbouze, Geneviève de Fontenay,...

Son personnage fétiche, fil rouge de ses récitals, est **Daniel Prévost**. Il incarne, aussi, dans plusieurs de ses sketches, le personnage de Louis Taoh du Bourg, un paysan de la campagne de Plaintel.

Ce spectacle du plus fou des imitateurs fut fort apprécié et applaudi par les nombreux spectateurs et membres de l'APLC.



## LOCAMAT

La solution pour enlever les couches superposées d'antifouling par :

### LE PRINCIPE DE L'HYDROGOMMAGE

en louant un nettoyeur haute pression (500 bars ) qui projette de l'eau chargée d'un sable très fin ce qui permet de le faire chez soi en récupérant facilement les déchets sans polluer.



Pro & Particuliers

25 rue de la Ville-Es-Cours  
Z.I B.P Sud 17 35405  
Saint-Malo Cedex

Arnaud SAVENAY

[www.loca-mat.fr](http://www.loca-mat.fr)

02 99 81 11 68

[contact@loca-mat.fr](mailto:contact@loca-mat.fr)



# TARIFS 2018 DU PORT

## PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE

### TARIFS TITULAIRE DE MOUILLAGE A L'ANNEE

PORT-MER	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
A	457	523	575	588	655	705	763	825
BCDE	516	593	611	643	687	744	797	869
FGH	564	611	643	703	732	803	870	928
IJ	604	643	676	737	785	877	939	1000
KLMNO	644	687	733	788	869	960	989	1028

PORT-MER / PORT BRIAC	- de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
Toutes lignes	281	325	355	392	452	522	581	638

VA ET VIENT TTC	MOUILLAGES ANSE DES POTELETS TTC
64 €	193 €

### TARIFS VISITEURS TTC - TVA 20%

		- de 5 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 m et +
du 15 juin au 15 septembre	Jour	14,00	17,00	20,00	23,00	26,00
	Semaine	84,00	107,00	128,00	149,00	169,00
	Mois	294,00	367,00	441,00	514,00	588,00
du 1er avril au 14 juin et du 16 septembre au 31 octobre		50 % du tarif pleine saison jour, semaine ou mois				

### EMPLACEMENT MOUILLAGE PROFESSIONNEL

HT = 137 €. Pas de TVA.

### LISTE D'ATTENTE

Liste d'attente 20 €

### UTILISATION FRAUDULEUSE D'UN EMPLACEMENT NON AFFECTE

Bateau amarré frauduleusement sur un emplacement non affecté = 50 € par jour

## MAIRIE DE CANCALE - BUREAU DU PORT DE PLAISANCE

Responsable : Monsieur BEUREL Thierry 02 99 89 74 33

<b>LUNDI</b>	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
<b>MERCREDI</b>	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS
<b>VENDREDI</b>	14h00-17h00	ACCUEIL DES USAGERS
<b>SAMEDI</b>	9h00-12h00	ACCUEIL DES USAGERS (Uniquement période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin)

DURANT LES PERIODES DE GRANDES MAREES, CE PLANNING PEUT NE PAS ETRE RESPECTE EN RAISON DES IMPERATIFS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES MOUILLAGES. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

### LES CONSIGNES DE THIERRY responsable du port

**En administratif** : l'attestation d'assurance de l'année en cours doit être fournie pour les bateaux au mouillage.

Lemacarondeparkinggratuitréservéautitulaire d'un mouillage a port pican ou port briac est a retirer au bureau du port muni de votre carte grise aux jours de permanence. Pour les autres macarons payants il sont a retirer a la mairie

La circulation et le stationnement de véhicules et engins motorisés sont interdits dans la grève ; toutefois, les mises a l'eau et remontées du navire sont tolérées. Tout stationnement sur l'estran pourra faire objet d'une amende.

Le carénage, même naturel (sans produit) est interdit par arrêté municipal.

Respectez une bonne distance (150m) pour la pose de casiers devant la dernière ligne de mouillage, tout casier bloqué dans un mouillage faisant l'objet d'une intervention d'un plongeur sera facturé au propriétaire du casier.

La vitesse dans la zone des mouillages est de trois nœuds, aucun poisson ne doit être éviscérer dans cette zone

Pour éviter les traces d'encre de margatte sur les carènes et les traces de mouette sur le bateau.

**Bonne saison a tous !**

# COMPTE RENDU DU COMITÉ NAUTIQUE LOCAL DU 26 MARS 2018

**Présents :** MM. LE MOAL, BOUCHER, MAZE, LASILIER-CHAUFAUX, AVELINE, THERET, RAQUIDEL, DELANOT, VIGNERON, PICHOT, LEPAIGNEUL, GUIHARD, BERLAND (DDTM), BEUREL, EUDES.

**Excusé :** M. KERMORGANT.

## Intégration de deux nouveaux membres du Comité Nautique Local :

M. François-Xavier DELANOT, membre suppléant de M. RAQUIDEL.

M. Jacques GUIHARD, membre suppléant de M. VIGNERON.

## 1) CONSEIL ANNUEL DES MOUILLAGES

Il est rappelé que dans le cadre de la gestion des zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL), il est prévu l'organisation d'une réunion annuelle avec les services gestionnaires. L'objectif principal est d'échanger sur la gestion de ces zones en présence d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

M. LE MOAL donne la parole à M. BERLAND, Chef du Pôle Domaine Public Maritime et représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer :

### • Pêche du bar :

Un arrêté a été officiellement pris pour interdire aux plaisanciers la pêche du bar en 2018. Cette application s'applique également pour Jersey.

### • Circulation sur le Domaine Public Maritime :

L'arrêté relatif à la circulation sur le Domaine Public Maritime a été pris en 2017. Il précise d'une part, l'autorisation de stationner à proximité des Hermelles et d'autre part, l'autorisation de circuler sur le DPM pour la mise à l'eau et pour la remontée des bateaux sur le DPM.

Concernant les pêcheurs à pied, seuls les tracteurs sont autorisés à stationner sur le DPM après demandes des intéressés auprès de la DDTM.

### • Recensement des pêcheries

Un recensement des pêcheries existantes sur le DPM sera organisé afin de réglementer cette pratique. Les utilisateurs actuels sont considérés comme occupant sans titre. Ce comptage permettra par la suite l'instauration d'une taxe d'occupation du DPM. Il reste approximativement 10 à 12 pêcheries actuellement et 1 seul pêcheur professionnel.

### • Identification des bateaux :

M. BERLAND signale la difficulté rencontrée pour l'identification des voiliers. Il rappelle que la réglementation n'impose pas d'immatriculation sur la coque des voiliers mais que celle-ci doit obligatoirement figurer dans le cockpit du bateau.

### • Zone naturelle de mouillages de la Ville-ès-Gidoux

M. BERLAND indique que le transfert de gestion de la zone

naturelle de mouillages collectifs de la Ville-ès-Gidoux à la mairie de Cancale est espérée.

M. LE MOAL rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe la compétence des ports de pêches a été transférée au Conseil Régional. A ce titre, la zone de mouillages de la Ville-ès-Gidoux étant proche de la zone des mouillages du port régional, il lui semble plus logique de réfléchir à une gestion globale en y intégrant les mouillages du port. Il s'interroge sur le coût d'une remise en état du site (nettoyage et suppression des blocs existants) qui sera nécessaire avant toute éventuelle reprise de gestion.

M. AVELINE s'interroge sur la nécessité de conserver cette zone de mouillage.

M. THERET indique qu'il est favorable à voir devenir disparaître les mouillages de cette zone.

M. VIGNERON trouve quelque peu cavalier le rappel financier opéré par l'Etat concernant la redevance des mouillages de la Ville-ès-Gidoux avec un rappel financier sur trois ans.

M. BERLAND répond que France Domaines applique systématiquement un rattrapage financier sur trois ans.

## 2) COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MOUILLAGES

A partir du document remis à chaque membre du Comité reprenant les propositions d'attributions de mouillages 2018 établies à partir de la liste des mouvements internes à privilégier (plus de 50 demandes recensées par le responsable du port), des mouillages devenus vacants et des deux listes d'attente mises à jour, M. BEUREL, responsable du port, présente aux membres de la commission les propositions d'attributions 2018.

Deux modifications sont apportées concernant des mouvements internes.

Les membres de la commission d'attribution émettent un avis favorable aux propositions d'attributions de mouillages reprises dans le tableau annexé au présent compte-rendu.

### • Al Lark

Par courrier du 18 janvier 2018, Al Lark sollicite un quatrième mouillage à titre gratuit (3 mouillages actuellement dont 1 gratuit) afin d'assurer dans de meilleures conditions les activités de l'association. Cette demande est présentée aux membres de la commission pour avis.

Après en avoir débattu, afin de départager les avis divers, il est proposé la mise au vote de cette attribution. Il ressort de ce vote le résultat suivant :

- 11 voix pour un mouillage supplémentaire payant
- 1 voix pour un mouillage supplémentaire gratuit.

Le mouillage N1 sera donc proposé à titre payant à l'association.



**EDOUARD BIARD**

Port: 06 85 31 62 65



CONCEPTION DE JARDIN - CRÉATION - ROCAILLE  
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE - ÉLAGAGE & ENTRETIEN

Le Clos de la Grange - 35260 CANCALE



**Agence de Cancale**  
2, BOULEVARD THIERS  
CANCALE

TÉL : 02 99 89 60 35

Mail : [cancale@ca-illeetvilaine.fr](mailto:cancale@ca-illeetvilaine.fr)

*Le bon sens a de l'avenir*

*Les P'tites* **Croix** *Bar Restaurant*

Du lundi au Vendredi midi : Menu ouvrier 11,80 €

Le Week-End sur réservation : Association, Entreprise, Repas de Famille ( anniversaire, baptême, retraite...)

20, bd d'Armor

02 99 40 37 60

35260 Cancale

[lesptitescroixcancale@gmail.com](mailto:lesptitescroixcancale@gmail.com)

Du Lundi au Samedi  
8h / 13h - 15h / 19h30  
Dimanche 8h / 12h30  
Fermé le Lundi



Tél. 02 99 89 00 67

19 rue de Saint Malo  
ST COULOMB

**DUFRIEN**

Agneaux Prés salés  
Veau de lait Bretonin\*  
Blonde d'Aquitaine\*  
\*LABEL ROUGE

BOUCHER  
CHARCUTIER

#### • Demande de sursis Joubert

Par courrier du 27 février 2018, M. JOUBERT Pierre-Yves, plaisancier sursitaire en 2017, sollicite la commission pour obtenir de manière dérogatoire un second sursis d'attribution de mouillage suite à un sinistre dans lequel son bateau a subi de gros dégâts et ne pourra être réparé à temps pour la saison 2018.

La Commission émet exceptionnellement et de façon dérogatoire un avis favorable pour un second sursis en 2018. M. Joubert aura obligation d'accepter un mouillage en 2019.

### 3) QUESTIONS DIVERSES

#### • Site de la Ville

M. VIGNERON signale les difficultés rencontrées pour accéder à la rubrique « nautisme plaisance » du site de la Ville de Cancale notamment à partir des téléphones mobiles.

Le service concerné sera approché pour une éventuelle amélioration d'accès à cette rubrique.

#### • Bouteilles immergées

M. LE MOAL fait savoir que des bouteilles ont été immergées dans la zone de mouillages de Port-Briac sans autorisation. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

#### • Parking de Port-Picain

M. LE MOAL indique qu'une visite va être organisée avec les services pour améliorer la signalisation du parking et sectoriser davantage le stationnement par type de véhicule (avec ou sans remorque) et par durée de stationnement (randonneurs).

Il ajoute qu'une plainte a été déposée par une association locale contre les remblais apportés sur le parking dans sa partie arrière.

M. AVELINE demande quelle est l'utilité des cuves installées en sous-terrain du parking de Port-Picain.

M. LE MOAL répond qu'elles sont destinées à prendre le relais en cas de panne de la station de relevage.

#### • Point d'eau cale de la Fenêtre

M. DELANOT demande si le point d'eau de la Cale de la fenêtre est accessible aux plaisanciers.

M. LE MOAL répond qu'il s'agit d'une infrastructure portuaire gérée par le Conseil Régional. Une demande va être faite auprès du service concerné.

#### • Zone de carénage

M. DELANOT demande si le carénage est interdit sur le Domaine Public Maritime.

M. BERLAND rappelle, conformément au Code de l'Environnement, que tout carénage est formellement interdit sur le DPM. Tout contrevenant est susceptible d'être verbalisé lors des contrôles organisés par les services compétents sur sites ou même chez soi. Il regrette l'absence de zone de carénage sur Cancale. Le coût de création d'une telle zone est moins onéreux qu'auparavant. Un projet est actuellement à l'étude à St-Briac.

M. LE MOAL rappelle également que tout carénage est actuellement interdit par arrêté municipal à Cancale. Il ajoute que l'entreprise FROC de Cancale possède une zone de carénage homologuée. L'équipement le plus proche est à Saint-Malo mais le délai d'attente peut être très long selon les périodes.

La création d'une zone de carénage ne pourra se faire qu'après transformation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il sera à adjoindre à un projet global d'aménagement de Port-Picain.

#### Fin de séance à 12 h 00

Le Premier Adjoint,  
Délégué Mer et Littoral  
Marcel LE MOAL

## LE LONGE-CÔTE

4 de nos adhérentes ont débuté une nouvelle activité le long-côte avec un jeune animateur qui se nomme Lucas. Très bon sport pour revigorer les muscles un peu rouillés, le long-côte consiste à marcher en mer une fois l'eau à la taille en utilisant ou non une pagaie, facilitant ainsi l'enchaînement du mouvement de jambes en complète immersion.

Par temps calme, la discipline peut se pratiquer comme un loisir, soit de manière sportive en augmentant la fréquence

d'enchaînement de la progression.

Par mer agitée, le mouvement s'accompagne de périodes de franchissement de vagues.

Alors amies de l'APLC n'hésitez pas à rejoindre le groupe (elles disent que le moniteur est très sympa).

Le contact c'est Marie Annick ou Patricia



## LA FETE DU MAQUEREAU DU SAMEDI 15 JUILLET 2017

Ce 15 juillet 2017, 30 bateaux se sont inscrits le matin de bonne heure, 80 pêcheurs dont quelques femmes et enfants ont participé à cette journée de pêche ensoleillée.

Plus de 1000 dégustations de maquereaux furent servis

sous les chants de marins du groupe de chanteurs les corsaires malouins.

**Une très belle deuxième édition !!**



# MAQUEREAUX EN FÊTE

## 14 Juillet

Dégustation  

Concours de pêche

Déballage nautique



**CANCALE**  
**PORT-PICAIN**

Création : Hore digitale 02 23 16 11 02

APLC : Siège social : 54, rue de Saint Malo - 35260 CANCALE - Téléphone : 07 81 90 12 27



### BULLETIN D'INSCRIPTION (CONCOURS DU 14 JUILLET 2018)

(A remettre à l'organisation avant le départ)

Nom du capitaine \_\_\_\_\_

Nom et immatriculation du bateau \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

N° de portable \_\_\_\_\_ Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Etes-vous adhérents à l'association ?  Oui  Non

Nombre d'équipiers \_\_\_\_\_ X 5€ = \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du règlement  Je déclare être assuré et disposer d'une embarcation en règle.

Date

Signature

Contact APLC : 07 81 90 12 27



# CONCOURS DE PÊCHE

## RÈGLEMENT ET HORAIRES DU 14/07/2018

**Pleines mers 08h52 - 21h12 Coefficient 104**  
**Basses mers 03h42 - 16h05**

**7H30** : Fin des inscriptions et briefing, Le capitaine du bateau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours (parking de Port Picain). Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité.

**8H30** : Départ en pêche au son de la corne de brume. (A la Bouée) Au rassemblement devant les mouillages.

**12 h 00** : Fin du concours de rapidité uniquement maquereaux. Le 1er arrivé avec son quota (80 maquereaux) sera le gagnant du 1er prix, le 2ème arrivé du 2ème prix, etc...

**13H00** : Heure limite d'arrivée dans l'enclos de pesée pour le concours général (**dorades, lieux, maquereaux, bars : 50 poissons**). La pesée en public se fera au fil de matinée jusqu'à 13h, heure limite d'arrivée. Tout concurrent arrivant après cette heure limite ne sera pas classé.

*Il ne s'agit pas d'une compétition mais un challenge entre amis partageant la même passion et suivi d'un repas autour du maquereau servi sur le site de Port Picain au cours d'une journée tournée vers une manifestation de puces marines*

### RÈGLEMENT

**Il y a 2 concours :**

**1-** concours de rapidité uniquement **maquereaux limités à 80 poissons par bateau.**

**2-** concours général mixte : divers poissons (dorades, lieux, maquereaux, bar) **limités à 50 poissons par bateau.**

Attention : le choix du type de concours choisi par l'équipage, soit : 1- RAPIDITE ou 2- GENERAL sera définitif pour tout le temps du concours. Fin des inscriptions pour les 2 choix : 7 h 30

• Dans l'esprit de préservation de la ressource, le capitaine sera soucieux de respecter les réglementations en vigueur.

• Mode de pêches autorisées : traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. Uniquement en bateau, tout autres types de pêche interdite.

• 100 points par prise, 1000 points par kilo, bonifiés par un coefficient suivant la qualité de l'espèce.

**Coefficient :**

**Maquereau : coef 1**

**Dorade : coef 2**

**Lieu : coef 3**

**Bar : coef 4**

**EXEMPLE :**

3 DORADES DE 500 GRAMMES =  
 $300 + 1500 = 1800 \times 2 = 3600$  POINTS

**Une bonification de 1000 points** est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans et/ou une dame.

Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

• Le secteur de prélèvement n'est autorisé que dans une **zone limitée de 5 milles nautiques au départ de Port Picain.**

• Ne seront pris en compte pour le concours que les maquereaux, dorades / lieux / bar/, comptabilisés par un total de points défini par la quantité/ le poids / et espèce. (sauf si choix maquereaux uniquement)

### SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrant ainsi que leurs passagers. Ils devront également disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation **et rester en veille sur le canal 77** (une VHF sera installée au PC à terre).

**Pendant le concours le port du gilet est obligatoire.**

Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée il est obligatoire de prévenir l'organisation soit par **VHF canal 77** ou par **tél (07 81 90 12 27)** afin de ne pas lancer des recherches inutiles.

### TARIF

INSCRIPTION PAR PÊCHEUR  
(REPAS COMPRIS) : **5 EUROS**

INSCRIPTION AU REPAS AMICAL  
NON PÊCHEUR : **5 EUROS**  
(BOISSONS NON COMPRIS)

# ! SÉCURITÉ

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR UNE NAVIGATION SUR SEMI-RIGIDE, PNEUMATIQUE ET COQUE OPEN

LE DISPOSITIF DE COUPE-CIRCUIT EST OBLIGATOIRE À BORD D'UN BATEAU À MOTEUR D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEUR À 4,5 KW (6 CV), MAIS IL N'EST PAS OBLIGATOIRE DE SE L'AGRAFER. POURTANT, CE GESTE DE BON SENS PERMETTRAIT D'ÉVITER BON NOMBRE D'ACCIDENTS...

Le dispositif coupe-circuit se branche avant le démarrage du moteur et permet de stopper l'allumage en cas d'éjection du pilote : le moteur est immédiatement coupé. Ce dispositif est obligatoire sur les VNM, les bateaux à moteur hors-bord d'une puissance supérieure à 4,5 kW (6 CV) et à barre franche, les semi-rigides, pneumatiques et coques open.



Sur le plan sécurité, de nombreux pilotes de pneumatique ou de coque open, ne mettent pas le bracelet coupe-circuit pendant la navigation. En cas de chute à la mer, le pilote seul à bord peut voir son bateau s'éloigner. Et s'il ne porte pas de gilet, je vous laisse envisager la suite. Même si plusieurs personnes se trouvent à bord au moment de l'accident : sur certains boîtiers de commande des gaz, une fois le clip de sécurité dégrafé et si le pilote est passé par-dessus bord avec le clip à son poignet, il est important qu'un clip de secours soit à portée du boîtier pour réenclencher le démarrage du moteur et récupérer la personne passée par-dessus bord.

Certains boîtiers des gaz de moteurs (chaque boîtier de commande et instrumentation sont spécifiques au moteur) ont la possibilité de réenclencher le contact sans le clip coupe-circuit. Prévoyez un deuxième coupe-circuit à bord, car si le pilote tombe à l'eau avec le premier, vous ne pourrez plus redémarrer le bateau. Laissez-le dans un endroit accessible et informez vos passagers de sa présence. Pour rappel, chaque fabricant possède son propre coupe-circuit.

Et bien évidemment une échelle de bain rigide ou amovible est indispensable pour remonter à bord, se hisser sur le boudin du pneumatique après un plongeon est très éprouvant pour certaines personnes et parfois impossible.



### BONNE CONDUITE PAR MER FORMÉE

Les passagers étant assis sur les boudins du pneumatique, les chocs successifs créés par la vitesse et l'état de la mer peuvent provoquer un effet rebond (effet ballon), même sur un semi-rigide, et les faire décoller de leur assise sur le boudin, d'où la nécessité de se maintenir aux sangles prévues à cet effet sur les boudins, sous peine de se voir éjecter rapidement à l'eau. Le pilote doit adapter sa vitesse aux conditions de mer et si vous êtes passager, le lui rappeler. Autre danger, par forte houle avec un vent de face allié à la vitesse, le pneumatique risque de se cabrer. Il est donc indispensable que les passagers portent des gilets de sauvetage. Les consignes pour les coques open sont identiques, sauf qu'on ne retrouve pas l'effet rebond du pneumatique, mais des à-coups inconfortables.



### Conseils qui vous paraîtront futiles, mais peuvent éviter un accident :

- **N'oubliez donc pas de brancher votre coupe-circuit et de vous l'agrafer avant la mise en route du bateau !** Même s'il est obligatoire d'en posséder un à bord, il n'est pas obligatoire de le porter. Pourtant, c'est une question de logique et de bon sens ! Pour plus de confort, nous vous conseillons de l'attacher autour de votre cuisse. Fixé ainsi, il ne vous gênera pas dans les manœuvres.

- Pour prendre la mer seul ou accompagné, **le port du gilet est indispensable** à toute personne à bord.

- **Porter le bracelet coupe contact** pendant la navigation, si vous êtes seul à bord en cas d'éjection, une ligne de vie vous permettra de pouvoir regagner votre bord, et vous éviter un séjour prolongé dans l'eau (à condition que le moteur soit coupé).

- **Informez vos passagers sur les consignes de sécurité**, du maniement du bateau, au cas où vous passeriez par-dessus bord, indiquer l'emplacement du clip de secours et une

démonstration du redémarrage moteur et le maniement du bateau pour une récupération d'homme à la mer.

- Expliquer que les manœuvres d'approche se font à **faible vitesse**, tendre une perche soit sur bâbord ou tribord, jamais de face, débrayer le moteur à l'approche, une fois le contact avec la personne à l'eau, couper le moteur pour plus de sécurité.

- Dans le cas où une personne remonte par l'échelle de bain fixe ou amovible, **couper impérativement le moteur** jusqu'à ce que la personne soit à bord.

### Je le répète encore une fois :

Prévoyez un **deuxième coupe-circuit à bord**, car si le pilote tombe à l'eau avec le premier, vous ne pourrez plus redémarrer le bateau. Laissez-le dans un endroit accessible et informez vos passagers de sa présence.

« La mer est un espace de liberté qui demande de la rigueur celui qui oublie la rigueur y perd sa liberté. »

Lebosco

[www.dielette.fr](http://www.dielette.fr)

*Vente sur place ou à emporter*

*Au Jardin  
du  
Bourg*

*Pizzeria - Restaurant*  
*6, rue Duquesne - 55260 Cancale*  
*02 99 89 76 13*

*Pensez à réserver !!!*

*Ouvert du mardi au dimanche soir inclus*



*Ouvert du Lundi au Samedi Midi*

***Auto Bilan Cancale***

**Zone de la Bretonnière**

**35260 CANCALE**

**Tél. 02 99 89 98 06**

# MARQUES D'IDENTIFICATION DES NAVIRES DE PLAISANCE EN MER

Les marques d'identification sont internes et externes.

Les marques d'identification internes ou externes sont en chiffres arabes et en caractères latins de couleur claire sur fond foncé ou de couleur foncée sur fond clair.

Exemple de marquage sur fond clair

**AJ B52181**

Exemple de marquage sur fond foncé

**DZ 292 722**

## MARQUE INTERNE

Cette marque permet à tout navigateur en difficulté de donner son identification par VHF aux secours, mais aussi l'identification aisée des navires ou des épaves en montant à leur bord. Constituée par le numéro d'immatriculation visible à proximité du poste de pilotage ou à l'intérieur du cockpit, cette marque est obligatoire pour tous les navires depuis le 1er janvier 2012.

La hauteur des caractères est de 1 cm et l'épaisseur du trait est de 0,1 cm.

## MARQUE EXTERNE

Flotteur	Marque
Navires à voile	Nom du navire et le nom ou les initiales du service d'immatriculation à la poupe
Navires à moteur	Numéro d'immatriculation en lettres capitales sur les deux côtés de la coque <b>ou</b> de la superstructure
Énergie humaine (port volontaire)	Numéro d'immatriculation sur les deux côtés de la coque
VNM (véhicules nautiques à moteur)	Numéro d'immatriculation en lettres capitales sur les deux côtés de la coque
Annexes	<b>AXE</b> suivi des marques d'identification du navire porteur

## NAVIRES À VOILE

Moins de 7 mètres	Pas d'obligation de marques extérieures.
Entre 7 et 12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur et 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Épaisseur du trait : 0,5 cm mini.
Plus de 12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 7 cm de hauteur, 3 cm de largeur réservée à chaque caractère. Épaisseur du trait : 0,8 cm mini.

## NAVIRES À MOTEUR

Moins de 7 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur, 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Épaisseur du trait : 0,5 cm mini.
Entre 7 et 12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 7 cm de hauteur, 3 cm de largeur réservée à chaque caractère. Épaisseur du trait : 0,8 cm mini.
Plus de 12 mètres	Dimensions libres sans être inférieures à 12 cm de hauteur, 5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Épaisseur du trait : 1,5 cm mini.

## EMBARCATIONS MUES PRINCIPALEMENT OU EXCLUSIVEMENT À L'ÉNERGIE HUMAINE

Une démarche volontaire mais un standard obligatoire.

Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur et 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Épaisseur du trait : 0,5 cm minimum.

## VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Dimensions libres sans être inférieures à 4 cm de hauteur et 1,5 cm de largeur réservée à chaque caractère. Épaisseur du trait : 0,5 cm minimum.

## POUR PLUS DE PRÉCISIONS NOTAMMENT SUR LES TAILLES DE CARACTÈRE, VOIR LES TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Décret n° 2009-393 du 8 avril 2009 fixant les marques d'identification des navires de plaisance en mer
- Arrêté du 8 avril 2009 relatif aux marques d'identification des navires de plaisance en mer



## REGLEMENTATION SIGNALISATION ENGIN DE PECHE EN MER

Sont seulement autorisés a bord la détention et l'utilisation d'engins électriques de type vire ligne ou moulinet électrique dans la limite de trois engins électriques par navire d'une puissance maximale de 800 watts chacun

### PETIT RAPPEL CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA POSE DE CASIERS ET FILETS:

- 1) la pose d'engins de pêche est interdite dans la zone portuaire ou dans les zones de fort passage
- 2) les casiers doivent être lestés suffisamment et relié par un orin non flottant a une bouée réglementaire d'une hauteur

de 1 m entre le dessus du flotteur et le pavillon (ni rouge ni vert) sur lequel l'immatriculation du bateau est inscrite très lisiblement.

3) le filet trémail ou droit de 50m de long et 2m de haut maximum doit être signalé a chaque extrémité d'une bouée à la même norme que les casiers.

4) les bouées non réglementaires et les bouts flottants peuvent être ramassés et donner lieu a des amendes

Qu' on se le dise !!

le président

## L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES NAVIRES DE PLAISANCE

La division 240 est applicable à tous les navires de plaisance à usage personnel ou de formation, de longueur de coque inférieure à 24 mètres.

Elle évolue, une nouvelle zone de navigation semi-hauturière est créée.

### UN MATÉRIEL DE SÉCURITÉ ADAPTÉ À LA NAVIGATION PRATiquÉE

Basique	Jusqu'à 2 milles d'un abri *
Côtier	Jusqu'à 6 milles d'un abri *
Semi-hauturier	Entre 6 et 60 milles d'un abri*
Hauturier	Au-delà de 60 milles d'un abri *

\* Abri : Endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.

Cas particulier : les annexes, embarcations utilisées à des fins de servitude à partir d'un navire porteur, ne peuvent s'éloigner à plus de 300 mètres d'un abri. Le navire porteur est considéré comme un abri. Néanmoins, à plus de 300 mètres de la côte, il faut embarquer un moyen de repérage lumineux ainsi qu'un équipement individuel de flottabilité par personne.

### LIMITE D'UTILISATION DU NAVIRE

Le choix de la distance de navigation par rapport à un abri est laissé à l'initiative du chef de bord. Il dispose pour cela de la catégorie de conception du navire.

**MECA  
PLAISANCE  
Services**

MÉCANIQUE INBORD et HORS BORD  
Toutes marques

- ENTRETIENS
- DÉPANNAGES
- RÉPARATIONS
- HIVERNAGES MOTEURS
- TRAVAUX DE MAINTENANCE
- INTERVENTIONS  
sur site, à domicile  
et sur mouillage

C. HESRY  
16, rue des Landes - 35350 LA GOUESNIERE  
christophe.hesry0044@orange.fr  
**06 98 94 08 90**

## MATÉRIEL OBLIGATOIRE

	Basique	Côtier	Semi-hauturier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité ❶	X	X	X	X
Dispositif lumineux ❷	X	X	X	X
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie	X	X	X	X
Dispositif d'assèchement manuel	X	X	X	X
Dispositif de remorquage	X	X	X	X
Ligne de mouillage (si masse lège ≥ 250 kgs)	X	X	X	X
Annuaire des marées	X	X	X	X
Pavillon national (hors eaux territoriales)	X	X	X	X
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer		X	X	X
3 feux rouges à main		X	X	X
Compas magnétique		X	X	X
Cartes marines officielles (voir la fiche Les documents nautiques)		X	X	X
Règlement international pour prévenir les abordages en mer		X	X	X
Description du système de balisage		X	X	X
3 fusées à parachute et 2 fumigènes ou 1 VHF fixe			X	X
Radeau de survie			X	X
Matériel pour faire le point			X	X
Livre des feux tenu à jour (voir fiche Les documents nautiques)			X	X
Journal de bord			X	X
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			X	X
Harnais et longe par navire pour les non voiliers			X	X
Harnais et longe par personne embarquée pour les voiliers			X	X
Trousse de secours conforme à l'article 240-2,16			X	X
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit			X	X
Radiobalise de localisation des sinistres				X
VHF fixe ❸			X (à partir du 01/01/2017)	X
VHF portative ❹				X



## MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION

Le chef de bord peut désormais choisir l'option la plus adaptée parmi les équipements suivants.

### 1 ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE FLOTTABILITÉ (EIF)

Il doit être adapté à la morphologie de l'utilisateur et répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons au moins (aide à la flottabilité) pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri
- 150 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour une navigation toutes zones
- 100 newtons au moins (gilet de sauvetage) pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Ces équipements sont approuvés ou marqués.

### 2 DISPOSITIF LUMINEUX *Pour être secouru il faut être vu*

Une lampe torche étanche ou moyen lumineux individuel (type lampe Flash ou cyalume) d'une autonomie minimale de 6 heures et assujéti à chaque individuel équipement de flottabilité.

### 3 VHF

À plus de 6 milles d'un abri, le chef de bord peut choisir de n'embarquer ni fusées à parachutes, ni fumigènes s'il dispose d'une VHF.

**EMBARCATION MARQUÉE** : suivre la préconisation du constructeur dans le manuel du propriétaire. Le constructeur ou son représentant autorisé doit pouvoir vous renseigner.

**EMBARCATION NON MARQUÉE** : La réglementation est inchangée mais est amenée à évoluer (division 245 à venir) (voir tableaux ci-dessous). Les dotations anciennement prescrites par la division 224 satisfont à ces exigences.

### • NAVIRES MOTORISÉS

Moteur hors-bord puissance ≤ à 120 kW	extincteur(s) : la capacité d'extinction est libre.
Moteur hors-bord puissance > 120 kW	extincteur(s), capacité minimale totale = 34 B à moins d'un mètre du poste de barre principal ou du cockpit pour les navires dont la longueur est < 10 m et à moins de 2,5 m pour les autres navires.
Moteur in-bord puissance ≤ 120 kW	extincteur(s), capacité minimale totale = 34 B, mise en oeuvre par orifice obturable donnant dans le local des machines. Sauf véhicules nautiques à moteur.
Moteur in-bord puissance > 120 kW	extincteur(s) de capacité minimale totale = 68 B, mise en oeuvre par orifice obturable donnant dans le local des machines ou installation fixe conforme à la division 322.

Conseil : pour tous les moteurs hors bord > 25 kW (cf norme EN-ISO 90/94), disposer d'une capacité d'extinction d'au moins 8A/68B à proximité du poste de barre ou du cockpit.

### • HORS MOTORISATION

Selon leur disposition dans le navire, un ou plusieurs extincteur(s) peuvent satisfaire l'ensemble des exigences suivantes.

Cuisine avec appareils électroménagers	Extincteur(s) : capacité totale = 5A/34B ou couverture anti-feu
Foyer à flamme nue	Extincteur(s), capacité totale = 8A/68B ou extincteur(s), capacité totale = 5A/34B + couverture anti-feu situés à moins de 2 m de tout appareil à flamme nue installé en permanence et accessible en cas d'inflammation de l'appareil
Espace habitable avec couchage	Extincteur(s) de capacité totale = 5A/34B situés à moins de 5 m du milieu d'une couchette quelconque.
Installation électrique du domaine 2 (tensions supérieures à 50 volts en alternatif)	Extincteur(s) de capacité totale = 5A/34B diélectrique
Navires > 18 mètres	Réseau d'extinction de l'incendie par eau sous pression conforme à l'article 2.47 de la division 240

### EXTINCTEURS

La durée de vie et la périodicité des contrôles sont fixées par les fabricants. Le matériel doit être à jour des visites d'entretien si elles sont requises. Les extincteurs doivent être marqués (normes NF EN 1869, dernière version en vigueur) ou

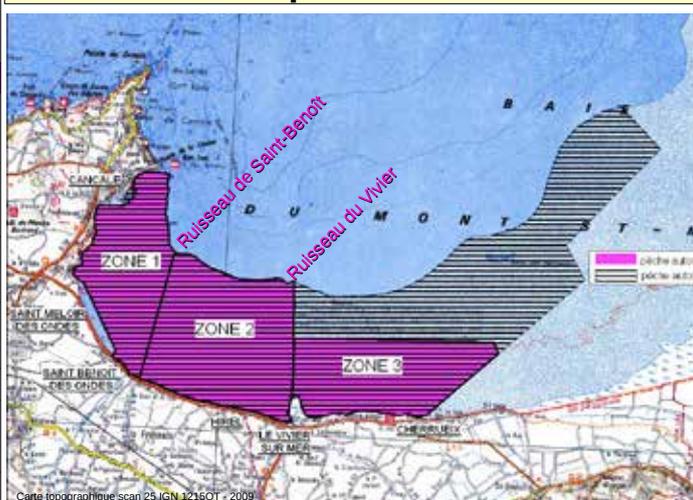
### COUVERTURES ANTI-FEU

Elles doivent être conformes à la norme NF EN 1869 (dernière version en vigueur).

Vous pouvez télécharger l'intégralité de la division 240 sur le site [www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)

## Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
<b>Bivalves fouisseurs</b>		
Coque	 3 cm	300 (≈ 3 kg)
Palourde	 4 cm	150 (≈ 3 kg)
Praire	 4,3 cm	100 (≈ 3 kg)
Vénus	 2,8 cm	100 (≈ 3 kg)
<b>Bivalves non fouisseurs</b>		
Huitre creuse	 5 cm	5 Douzaines (≈ 5 kg)
Huitre plate	 6 cm	5 Douzaines (≈ 5 kg)
Moule	 4 cm	300 (≈ 3 kg)



**COQUES ET PALOURDES  
FERMETURES DE PÊCHE :**

- coefficient inférieur ou égal à 50
- interdite la nuit
- 1 zone fermée sur les 3 zones (voir calendrier)

**COQUES ET PALOURDES  
CALENDRIER 2017 :**

Janv-fév-mars :  
Fermeture zone 2

Avr-mai-juin :  
Fermeture zone 3

Juil-Août-sept :  
Fermeture zone 1

Oct - nov - déc :  
Fermeture zone 2

**Outils autorisés pour la pêche des coquillages :**

- Couteau à main 20cm maximum
- Couteau à palourdes
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé largeur maximum de 35cm et dents 10 cm maximum

**Pour tous les engins autorisés :**

Arrêté modifié du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013

Respectez le travail des professionnels :  
ne pêchez pas à moins de **15 mètres des concessions conchylicoles**

Circulation et stationnement des véhicules à moteur interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)

Vous êtes dans un site Natura 2000 :  
respectez les lieux, ne vous approchez pas des espèces protégées

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche  
Informations complémentaires : Délégation Mer et Littoral - 02 99 40 68 30

**PÊCHE À PIED DE LOISIR**  
consommation personnelle  
**VENTE INTERDITE**



### INFO CD 35 FNPP

Les présidents des associations CD 35 FNPP ont été reçu par M. Gilles LURTON à sa permanence concernant l'interdiction de prélèvement du bar sur nos côtes au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle. Nous soulignons qu'après un dialogue sur des points que nous connaissons M. Gilles LURTON s'est engagé à aider le Président la FNPP, de voir avec le Commissaire Européen pour 2018, revenir à l'identique de 2017 ; des propositions seront faites et trouver un accord pour la pêche de loisir du bar en 2019.

Blog de M. GILLES LURTON sur Facebook



Je viens d'être élu Vice-Président du Groupe d'Etudes « Pêche de loisirs ». Premier sujet à l'ordre du jour, l'interdiction de pêche au bar au nord du 48<sup>ème</sup> parallèle. Audition de Jean Kiffer, Président national de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer. Je poursuis avec détermination mon action pour permettre à nouveau aux pêcheurs de la Manche de pêcher un bar par jour alors qu'aujourd'hui, ils ne peuvent plus en pêcher. Je suggère au Président du groupe, le député Jean-Michel CLEMENT que nous puissions auditionner rapidement Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

### INFO PÊCHE À PIED TOUS DÉPARTEMENTS

Par décret du 15 janvier 2018 du ministère de l'agriculture, modifiant par harmonisation avec les pêcheurs professionnels, la taille de la coque (Hénon) passe à 2.7 cm au lieu de 3 cm, sauf sur le gisement de La Baule où la taille est maintenue à 3 cm.

Palourdes Japonaise la taille passe à 3.5 cm au lieu de 4 cm sauf pour les Départements du Calvados et de la Manche où la taille est maintenue à 4 cm.

### INFO LITTORAL (CIRCULATION MOTORISÉE SUR L'ESTRAN

Par arrêté du 26 octobre 2017, pour des besoins de mise à l'eau d'annexe ou dépose de chaîne de mouillage, il est autorisé pour les usagers des zones de mouillage, une durée ponctuelle de circuler avec un véhicule sur l'estran, une fois la dépose réalisée, le véhicule doit remonter sur une aire de stationnement.

Pêcheur à pieds se déplaçant avec un tracteur pour des aires de pêche très éloignées (banc des hermelles), le stationnement est autorisé dans un rayon de 50 mètres autour du point de stationnement matérialisé par un poteau.

Une demande d'autorisation est nécessaire auprès des services de l'état, l'autorisation est délivrée pour une durée d'un an durée de cette autorisation de l'année de la demande.

Alain THERET CD 35 FNPP

## A DECOUPER ET A GARDER DANS VOTRE BATEAU

### NUMEROS D'URGENCE

Appel secours au large CROSS

CANAL 16 sur la VHF, 116 depuis le littoral

APLC

CANAL 77 sur la VHF

Numéro d'urgence européen cross)	196 (d'un fixe ou d'un portable)
Appel les pompiers sur la côte	18
CROSS JOBOURG	02 33 52 78 23
CROSS CORSEN	02 98 89 31 31
SEMAPHORE DU GROUIN	02 99 89 72 29
PORT DE PLAISANCE (Mr Beurel)	02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08
SNSM	06 80 74 14 85
CANAL VHF APLC 77	07 81 90 12 27

## RESPECTONS LES TAILLES

### ATLANTIQUE MANCHE MER DU NORD

#### POISSONS

Alose	30 cm	Filet	20 cm	Orphie	30 cm
Anchois	12 cm	Hareng	20 cm	Plie Carrelet	27 cm
Baliste	■ 23 cm	Lieu jaune	● 30 cm	Rouget barbet ou de roche	15 cm
Bar (interdit au-dessus du 48 <sup>ème</sup> parallèle)	● 42 cm	Lieu noir	● 35 cm	Rouget Grondin	■ 15 cm
Bar moucheté	30 cm	Limande	20 cm	Roussette	■ 40 cm
Barbue	30 cm	Limande sole	25 cm	Saint-Pierre	30 cm
Baudroie lotte	50 cm	Lingue julienne	63 cm	Sar	25 cm
Bonite	●■ 40 cm	Lotte	50 cm	Sardine	11 cm
Chinchard	15 cm	Maigre	● 45 cm	Sole commune	● 24 cm
Congre	60 cm	Maquereau	● 20/30 cm	Truite de mer	35 cm
Dorade grise	23 cm	Merlan	27 cm	Thon gemon	■ 2/3 kg
Dorade rose	23 cm	Merlu	27 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Dorade royale	● 23 cm	Mulet	30 cm	Turbot	30 cm
Eglefin	30 cm	Morue cabillaud	● 42 cm		

#### COQUILLAGES & CRUSTACÉS

Araignée	12 cm	Huitre creuse	5 cm	Pétoncle noir	4 cm
Bulot	4,5 cm	Huitre plate	6 cm	Praire	4,3 cm
Coque	4,5 cm	Moule	4 cm	Telline	2,5 cm
Coquille St Jacques	11 cm	Ormeau	9 cm	Tourteau	13/14 cm
Crevette bouquet	5 cm	Oursin	5,5 cm	Vernis	6 cm
Crevettes autres	3 cm	Palourde d'Europe	4 cm	Vénus	2,8 cm
Etrille	6,5 cm	Palourde japonaise	4 cm		
Homard	● 8,7 cm	Palourde rose	4 cm		

● Espèce faisant l'objet d'un marquage obligatoire (vois schéma ci-contre)

■ Tailles préconisées FNPPSF

Autres espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (voir schéma ci-contre) : Bonite, Dorade Coryphène, Espadon Voilier, Langouste, Makaïre bleu, Marlin bleu, Denté, Rascasse rouge, Thazard, Thon jaune, Voilier de l'Atlantique.

**Espèces interdites à la pêche** : esturgeon, raie brunette, raie blanche, bar (au-dessus du 48<sup>ème</sup> parallèle).

**Espèces soumises à quotas** : thon rouge



**BISCUITERIE CANÇALAÏSE**  
Biscuiterie Cançalaïse  
Produits Régionnaux  
Cançalaïse

**PRODUITS RÉGIONNAUX**  
*Le Plus Grand Choix de la Côte*

**Ouvert toute l'année**

**ZA Les Quatrevais (Rond Point du Super U)**  
**35260 CANCALE - Tél. 02 23 15 12 53**

**HUSSON MARINE**

*Silver*  
The AluFibre® Boat

**ZODIAC**

**SUZUKI MARINE**

**À Saint-Malo**  
16, rue des Petits Champs 35400 Saint-Malo  
02.99.19.31.58 / [contact@hussonmarine.fr](mailto:contact@hussonmarine.fr)

**À Dinard**  
1, chemin de la Ville Biais 35780 La Richardais  
02.23.15.95.77 / [dinard@hussonmarine.fr](mailto:dinard@hussonmarine.fr)

**[www.hussonmarine.fr](http://www.hussonmarine.fr)**

**Fioul, Bois de chauffage, Granulés**  
**Ets ROUAULT**  
**Brasserie**

**RBC DISTRIBUTION**

**Bières - Eaux - Vins - Gros et détail**  
**Prêt de tirage pression pour fête et mariage**

**02 99 89 70 39 - 2 rue du Stade - CANCALE**

# ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL (ANCAIS) (A.P.L.C.)

54 rue de Saint Malo 35260 CANCALE - Tél. 07 81 90 12 27 - Courriel : aplc35@sfr.fr

## COTISATION

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, réunions, revues, déplacements, etc....); Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C à l'adresse suivante : A.P.L.C - Patricia LAIZE, 8 rue de la Corgnais - 35260 CANCALE (06 86 41 03 00)  
En retour vous recevrez votre carte d'adhérent ainsi que 2 macarons de l'Association.

- A partir de 27 euros membre actif (adhésion APLC 13 € + FNPP 14 €)  
Adhésion qui vous permettra de recevoir le revue trimestrielle de la FNPP et d'obtenir une déduction fiscale de 66% sur le montant total de la cotisation.
- Si vous ne souhaitez pas adhérer à la FNPP votre adhésion restera à 13 € mais sans possibilité de déduction fiscale.

## BULLETIN D'ADHESION À DÉCOUPER ET À RENVoyer À L'APL

(Rubriques à renseigner en totalité même pour un renouvellement si vous avez changé d'adresse et de courriel n'oubliez pas de nous en informer)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ C.P. et Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
N° de mouillage et port d'attache : \_\_\_\_\_  
Nom du navire : \_\_\_\_\_  
Quartier et N° immatriculation : \_\_\_\_\_  
Demande à m'inscrire pour une cotisation annuelle d'un montant de \_\_\_\_\_ euros,  
Adresse Email : \_\_\_\_\_  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



**DECORER**  
**BRICOLER**  
**AMENAGER**  
**JARDINER**  
**BATIR**

**Mr. Bricolage**  
Faites-le vous-même, mais pas tout seul

**CANCALE**

**ZAC de la Bretonnière**

**Articles de pêche**  
(Pêche en mer & Pêche à pied)

**02 99 89 89 77**  
**www.mr-bricolage.fr**

# CONGRÈS OCTOBRE 2018 – COMMISSION PÊCHE À PIED

## ENJEUX, PERSPECTIVES, PROPOSITIONS



### Enjeux-1

- Activité conséquente : 1,7 million de français pratiquent la pêche à pied (étude bva/ifremer) de façon plus ou moins régulière, d'où un littoral très fréquenté lors des grandes marées notamment l'été.
- Impact socio-économique important notamment dans les zones littorales

### Enjeux-2

- Pérenniser l'activité par : la nécessité d'une information sur les bonnes pratiques et la réglementation
- Le suivi de l'évolution de la ressource

Ces deux points figuraient dans le projet life+ (actions b3 et b6)

### Le projet life+ et l'après life

- Life+ : un projet fédérateur
  - Implication déterminante des usagers
  - Le suivi de la ressource (action b6)
  - Les actions de sensibilisation (action b3)

### L'après life

- Le renforcement de nos actions de sensibilisation
- La poursuite de notre protocole de suivi

### « Evaluation de l'effet de la pêche à pied sur la ressource »

- Rappel de l'action b6 du projet life+
  - Le suivi
  - Les sites
- Pourquoi la poursuite des suivis ?
- Enrichir la base de données
- Résultats intéressants à consolider
- La fnpp et les associations de bénévoles
- L'investissement de tous



### Perspectives (inquiétudes)

#### Cohabitation

- avec l'aquaculture (accès aux installations et schémas des structures - srdam)
- Avec la pêche à pied professionnelle
- Avec la pêche professionnelle embarquée (dragages)

#### Qualité des eaux littorales

- Origine des pollutions
- Impact sur les coquillages filtreurs

### Propositions

- Sensibilisation et information, de façon permanente, des usagers
- Par la continuation de la réalisation
  - De documents de sensibilisation
  - De panneaux d'information aux accès à l'estran
- Développer l'information auprès des offices de tourisme, etc.)
- Actions avec les médias
- A plus long terme, maisons de la pêche maritime
- Rendre la réglementation plus lisible (chap. 5 De la charte mer : chantier réglementaire)
- Développer les relations avec l'administration (comité de suivi national)

**L'APLC, représentée par son président, participa aux conférences pendant les 2 jours du congrès.**

### Et pourquoi adhérer à la FNPP

Aujourd'hui la Fédération vient d'adhérer à la confédération du nautisme et de la plaisance ce qui va la renforcer face aux difficultés qui nous attendent. C'est pourquoi plus le nombre d'adhérents sera important, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs.

**Autre avantage : le cumul des 2 adhésions (APLC + FNPPSF = 27 €) est déductible à 66 % de vos impôts, ce qui vous fera bénéficier d'une réduction nette de 17,82 €. Votre cotisation annuelle totale sera ainsi ramenée à 9,18 €**

*Gérard Aveline*

# groupe-nautilots.com



**Groupe NAUTILOTS :  
Solutions nautiques  
à Saint MALO**

CHANTIER NAVAL MAGASINS MARINS PORT À SEC

RICHEUX Patrick



■ Construction Navale ■  
■ Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Ostréiculture  
aluminium - acier - inox

■ Chaudronnerie ■ Métallerie ■

■ Fabrication ■  
béquilles - balcons rampes d'escalier

■ Réparation ■  
hélices - embases hors-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo  
alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11

Produits peintures  
industries marines

## Joubert Peintures

Olivier Joubert  
10 rue du Bois Aurant  
35400 Saint Malo

Tél. : 02 99 58 25 28  
Mobile : 06 24 53 02 91  
Mail : joubert.peintures@free.fr



Antifouling

## HUÎTRES CREUSES ET PLATES *Jean d'Cancale*

[www.jean-d-cancale.com](http://www.jean-d-cancale.com)

Toute l'année Marché aux huîtres Le Port – Cancale  
De septembre à avril à Paris retrouvez nos adresses sur le site



# Auto Bateau Ecole Plaisance Services



[www.abeps.net](http://www.abeps.net)

19 rue des bas sablons  
35400 SAINT-MALO

02 23 52 33 58 - 06 07 66 00 11

[abeps35@gmail.com](mailto:abeps35@gmail.com)



**BATEAU ECOLE**



## Permis bateau fluvial côtier hauturier

Préparation au permis bateau toute l'année, les horaires sont à la carte.

Claire et Gregory moniteurs passionnés et expérimentés dispensent sérieusement les cours dans une ambiance familiale.

Les cours pratiques se passent sur un ocqueteau de 7,15m avec un moteur de 150ch.

### CONCOURS

Le vendredi 30 mars, avec une dizaine d'adhérents et l'appui technique de la ville ainsi que du responsable du port, nous avons profité d'une bonne marée pour dégager une dizaine d'anciens corps-morts encore présents dans la zone des mouillages pouvant entraîner des risques pour les bateaux échoués ainsi que pour les baigneurs qui s'aventureraient dans cette zone.

Tout en soulevant ces blocs de béton, vieux pneus, anciennes chaînes et mouillages en bois voués à la déchetterie, à notre grande surprise, nous avons découvert les ossements d'un animal.

A l'aide des photos des ossements, répondez aux trois questions ci-contre et envoyez-nous vos réponses par mail à l'adresse de l'APLC. Vous pourrez peut-être gagner deux places au spectacle de ASTI EVEN le 9 ou 10 mars 2019.



- est-ce un animal marin ?
- si oui lequel?
- quel pouvait être son poids?

Le tirage des gagnants aura lieu pendant le repas de fin de saison du 26 août cette année à la salle Cancaven



  
**BRUITS DE  
 (COURSIVES)**

**(COOPERATIVE A.P.L.C)**

Flamme de l'association		8€
Polo		12€
Casquette		8€
Réglette		0,50€
Pied à coulisse		2,50€
Drapeau de Cancale 30x40 cm		10€

**Pour toute commande contactez :**

**Jean-Pierre Soret** : 06 73 37 46 61 - mary.soret@orange.fr

**Patricia Laize** : 06 86 41 03 00 - patlaize2@hotmail.fr

Pour tous renseignements ou toute commande particulière : Ancre Digitale 02 23 15 11 62  
 Drapeau ou flamme personnalisés en 30x40 cm



## GARAGE BENIGUEL

**AGENT PEUGEOT**

MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES  
 CARROSSERIE ET PEINTURE

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale  
 Tel. 02 99 89 60 65  
 garage.beniguel@wanadoo.fr







## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

Vendredi 23 mars 2018	CHANDEMERLE	Salle Cancaven
Samedi 5 Mai 2018	Pot d'ouverture de saison	Port Picain
Dimanche 3 Juin 2018	Accueil des Granvillais	Cancale
Samedi 23 juin 2018 à 9 h 30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel de Cancale
Samedi 14 juillet 2018	Fête du Maquereau Animations à Port Picain Pêche en mer	Port Picain
Du 03 Août au 6 Août 2018	Remontée de la Rance avec les plaisanciers de Granville	La Rance-Dinan
Dimanche 13 Août 2018	Pardon de la Mer	Port de la Houle
Dimanche 26 août 2018	Repas annuel	Salle Cancaven
Dimanche 26 août 2018	Pique-nique aux Huguenans avec les Granvillais	Chausey
Samedi 8 septembre 2018	Forum des Associations	Gymnase
Samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018	Les Bordées de Cancale	Port de la Houle

# à CONTRE - COURANT

Mimia & Arnaud Peard 3 Place du Calvaire  
35260 Cancale  
Réservations au 02 99 89 61 61

R  
E  
S  
T  
A  
U  
R  
A  
N  
T

Plateau de Fruits de Mer 51€50 pour 2  
Viandes Grillées Poissons Grillés à la Plancha  
Menu (Entrée + Plat + Dessert) à partir de 13€50  
Brochettes géantes de Bœuf et Gambas  
Marmite de Moules Salades Composées  
Menu Enfant

Formules spéciales pour les groupes (sur réservation)

Un Rhum vanille offert



25, rue du Général LECLERC 35260 CANCALE

- Ressemelage - Talons et patins
- Confection historique - Petite maroquinerie
- Produits d'entretiens - Chaussures confort
- Clefs simple et de voiture
- Tampons et gravures



L'atelier du père Louis Tel : 02 99 89 88 89

# LA GRIGNOTTE

Bar • Pizza • Restaurant

Galerie commerciale du Super U CANCALE

Ouvert du lundi au samedi de 9H à 19h30 (20h le vendredi et en saison)

Pizza et Burgers à emporter Midi et Soir  
N'hésitez pas à réserver au 02 99 48 50 47

Création Anora digitale

VOUS AVEZ DES PROJETS ?  
Nous vous aidons à les réaliser !

Agence de Cancale

☎ 02 57 45 01 40

549 200 400 RCS Rennes

BANQUE POPULAIRE  
DE L'OUEST  
BANQUE & ASSURANCE  
www.ouest.banquepopulaire.fr

LA BANQUE  
QUI DONNE ENVIE D'AGIR



# Ancre digitale



Création et impression économique\*  
au service des particuliers et des associations

\* Petite série « de la carte à l'affiche grand format,  
flyers, affiches, catalogues, bâches... »

02 23 15 11 62

[www.ancredigitale.com](http://www.ancredigitale.com)

**COMPTOIR DE LA MER**

**TOUT L'UNIVERS DE LA MER**

[www.comptoirdelamer.fr](http://www.comptoirdelamer.fr)

**STATION MARITIME**

- Agréé révision radeaux de survie BOMBARD ZODIAC
- Location de radeaux
- Réparation bateaux pneumatiques
- Nouveau : Radeaux Arimar

[www.station-maritime.fr](http://www.station-maritime.fr)

**St-Malo**  
18 av. du Gal Ferrié  
02 99 82 81 93

**MODE PÊCHE NAUTISME DÉCO LOISIRS ALIMENTAIRE CULTURE COSMÉTIQUES**

**CANCALE (Port)**  
23 Quai Gambetta

**LE VIVIER**  
Port Ouest

**ST-MALO (Intra Muros)**  
2 Place Chateaubriand

**ST-MALO (La Madeleine)**  
7 rue de la Saulaie

**ST-MALO (coopérative maritime)** 22 quai Trichet

## LE SONDEUR / GPS

NOUS MONTRONS ICI, EN EXEMPLE UN SONDEUR GPS RAYMARINE DRAGONFLY 4PRO SONDE (HIRP DV)

Certains sondeurs / GPS sont abordables (entre 300 et 400 € hors carte) et peuvent être facilement démontables (débroschables). Vous pouvez donc les débarquer avec vous une fois votre bateau au mouillage.



Comme vous pouvez le voir sur les photos, l'écran peut se scinder en deux, voir trois sur certains. L'intérêt est de pouvoir, sur un seul écran, disposer du GPS et / ou du sondeur. Ces sondeurs / GPS vous proposent une vision en 2 dimensions ou en trois dimensions.

### LE GPS

Ces sondeurs / GPS sont proposés à la vente sans la carte marine électronique que l'on glisse dans le GPS. C'est-à-dire sans la petite carte mémoire dans laquelle se situent les cartes marines que nous retrouverons affichées sur l'écran. Attention, l'achat de ces petites cartes mémoires d'occasion ne vous donneront pas des cartes à jour. Vérifiez bien la date d'émission de ces cartes. La meilleure chose à faire étant d'acheter une carte électronique lors de l'achat du GPS / sondeur. (C'est en plus du prix d'achat du GPS)

Vérifiez la date d'émission, car ces cartes ont forcément des mises à jour.

Il faut aussi choisir la zone de navigation sur laquelle vous naviguez. Assurez-vous que la zone de carte que vous allez acheter est bien celle où vous allez naviguer. N'achetez pas une carte de la méditerranée si vous naviguez en Manche !!

Attention, il existe plusieurs types de carte qui ne seront pas toutes compatibles avec le GPS que vous aurez achetés.

Ces cartes ont plusieurs standards : SD, mini SD, compact flash (CF qui ont plusieurs types de connexions également : CFast 1.0 ou SATA).

Le prix est à rajouter au GPS / Sondeur lors de l'achat. (Comptez de 70 à 150 €, voir plus, bien sûr)

### LE SONDEUR

La sonde émet un son (petit claquement) vers le fond. Ce son rebondit sur le fond, et remonte vers la surface. La sonde elle-même entend le son qui revient. Cette sonde (que l'on devrait plutôt appeler base) est capable de transformer le choc du son reçu en électricité qui sera comprise par le sondeur.

1. La sonde se fixe sur le bas du Tableau Arrière (TA), sous l'eau, avec deux vis (ou quatre). Elle peut aussi être TRaversante (TR), donc un trou dans la coque. Attention à l'étanchéité et à sa place sous la coque. En cas d'échouage, il faut éviter qu'elle ne repose sur le fond au risque de l'abîmer.

### SONDEUR ACOUSTIQUE MONOFAISCEAU

Le sondeur en deux dimensions prend ses mesures à la verticale du bateau. Donc, si la mouette devant vous à pieds, et que votre sondeur indique 5 mètres, il est temps de virer de bord !!!

### SONDEUR ACOUSTIQUE MULTIFAISCEAUX

Le sondeur en trois dimensions vous donne la sonde en dessous du bateau ainsi que sur l'avant et sur l'arrière. L'émission de l'écho est en forme de cône, et donc, la surface sondée plus ou moins importante selon la profondeur de l'eau et l'angle du cône. Le sondeur reconstitue sur l'écran un fond en trois dimensions.

On peut voir sur la grille ci-dessous qu'un sondeur avec un cône de 90°, sur un fond de 50m peut voir à 50 mètres sur l'avant. Ce n'est pas 100 mètres, car la vision est circulaire, et que le rayon avant est de 50 m pour 100 m de diamètre. Pour 7 m de fond, nous n'aurons plus que 7 m avec un cône de 90° et ..... 35 cm pour un cône de 10° donc .....

#### ATTENTION

Le sondeur reconstitue sur l'écran un fond en trois dimensions. Sur de grands navires, le fond peut être matérialisé sur plusieurs kilomètres.



# ELECTRONIQUE APPLICATIONS

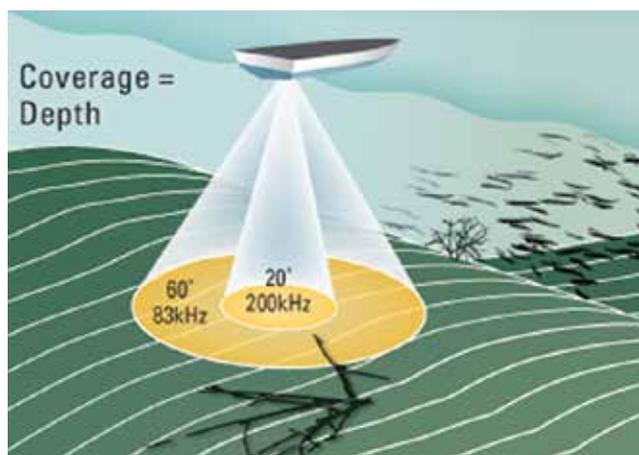
**Electricité marine**  
**Electronique marine**  
**Alarmes anti-intrusion**  
**Vidéo-Surveillance**



Allée de l'Île aux Moines 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS  
Tel : 02 99 81 97 94 Email : [electappli@wanadoo.fr](mailto:electappli@wanadoo.fr)  
[www.electronique-applications.fr](http://www.electronique-applications.fr)

## 2. Les poissons peuvent être détectés par les sondeurs

En fait, c'est la vessie natatoire du poisson qui est détectée.



Sur certains sondeurs, (Sondeur acoustique monofaisceau) plusieurs fréquences sont disponibles

Sachez que plus la fréquence est haute, plus elle aura du mal à pénétrer dans l'eau. Donc, quand c'est possible, utilisez une fréquence basse dans de grands fonds (50 à 83 kHz) et haute (200 kHz) donc, plus précises, par petit fonds. Les sondeurs en trois dimensions ont des fréquences qui montent à 800 kHz.

## 3. La norme NMEA 0183

Il est possible d'installer un boîtier qui permet de mettre en communication une sonde de température (si elle n'est pas incluse dans la sonde du sondeur), un radar, une VHF avec ASN, ainsi que l'AIS sur un écran de GPS. Ces communications entre équipements sont possibles grâce à un langage standard qui est la norme NMEA.

Sur certains GPS, le radar peut être superposé au GPS, ou affiché dans une fenêtre à part. Le radar donnera les échos des reliefs de terre, donc attention, ce n'est pas un GPS. Le GPS donne une carte, et le radar des reliefs. L'intérêt du radar est de donner les échos des autres bateaux qui ne sont forcément pas sur la carte du GPS (sauf si vous possédez un AIS). L'intérêt du radar est de pouvoir naviguer dans la brume, donc par visibilité réduite.

Sur certains GPS, on peut connecter la VHF à travers ce boîtier NMEA. L'intérêt est de pouvoir appuyer sur le bouton de détresse de la VHF (ASN) qui communiquera le signal de détresse, le nom du navire (code MMSI) et la position du navire en longitude et latitude, qu'il aura pris sur le GPS.

Il est possible de brancher un boîtier d'AIS sur ce boîtier NMEA. De cette façon, vous serez identifié et positionné sur le GPS. Les autres navires qui possèdent aussi un AIS vous verront sur la carte du GPS.

### MMSI

Le Maritime Mobile Service Identity (MMSI) (Identité du service mobile maritime) permet de coder les équipements d'appel sélectif numérique. C'est une série de neuf chiffres transmis par ondes électromagnétiques pour identifier de manière unique les stations radioélectriques d'appel sélectif numérique. Le MMSI a une série de trois chiffres MID (maritime identification digit) correspondant à sa nationalité. Le MMSI est transmis aux organismes de sauvetage en mer. Le matériel utilisant ce code, par exemple une balise, ne peut être transféré d'un navire à un autre. Le MMSI permet de coder les équipements ASN (VHF, MF et HF)

### ASN

L'Appel sélectif numérique ASN, (DSC en anglais : Digital Selective Calling), est un mode de communication utilisant une technique de transmission automatique des appels codés en format numérique. L'ASN permet d'appeler sélectivement une station de navire ou une station terrestre et, de lancer une alerte de détresse automatique par une simple pression simultanée sur deux boutons. L'ASN est un système synchrone utilisant les caractères composés d'un code de dix éléments avec une détection d'erreur.

### NMEA

La norme NMEA 0183 est une spécification pour la communication entre équipements marins, dont les équipements GPS. Elle est définie et contrôlée par la National Marine Electronics Association (NMEA), association américaine de fabricants d'appareils électroniques maritimes, basée à Severna Park au Maryland (États-Unis d'Amérique).

La norme 0183 utilise une simple communication série pour transmettre une "phrase" à un ou plusieurs écouteurs. Une trame NMEA utilise tous les caractères ASCII.

### AIS

Le Système d'identification automatique (SIA) ou Automatic Identification System (AIS) en anglais est un système d'échanges automatisés de messages entre navires par radio VHF qui permet aux navires et aux systèmes de surveillance de trafic (CROSS en France) de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires se situant dans la zone de navigation.

Profondeur/Angle cone	10°	16°	20°	28°	34°	60°	90°
1m	0.17	0.28	0.35	0.50	0.61	1.15	2
2m	0.35	0.56	0.71	1.00	1.22	2.31	4
3m	0.52	0.84	1.06	1.50	1.83	3.46	6
4m	0.70	1.12	1.41	1.99	2.45	4.62	8
5m	0.87	1.41	1.76	2.49	3.06	5.77	10
6m	1.05	1.69	2.12	2.99	3.67	6.93	12
7m	1.22	1.97	2.47	3.49	4.28	8.08	14
8m	1.40	2.25	2.82	3.99	4.89	9.24	16
9m	1.57	2.53	3.17	4.49	5.50	10.39	18
10m	1.75	2.81	3.53	4.99	6.11	11.55	20
15m	2.62	4.22	5.29	7.48	9.17	17.32	30
20m	3.50	5.62	7.05	9.97	12.23	23.09	40
30m	5.25	8.43	10.58	14.96	18.34	34.64	60
40m	7.00	11.24	14.11	19.95	24.46	46.19	80
50m	8.75	14.05	17.63	24.93	30.57	57.74	100

**TESSIER**  
*Viandes*

**VENTE DEMI-GROS ET DETAILS  
PARTICULIERS & ASSOCIATIONS**

**LE GUILLIER  
22350 PLUMAUDAN  
TEL 02.96.86.09.39 FAX 02.96.86.11.32**



Création Anore digitale

O·P·1

## ONGLES & COLOR'S

7 Place de la Victoire  
35260 CANCALE  
02.99.89.53.39

[onglesandcolors@neuf.fr](mailto:onglesandcolors@neuf.fr)  
[www.onglesandcolors.com](http://www.onglesandcolors.com)



© Franck Tomps - Alpacams RCS 3344 56050 Nantes



**C'EST LA MER QUI NOUS UNIT**

par **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST**

**Retrouvez nous à nos agences de  
SAINT MALO,  
CANCALE,  
et DOL DE BRETAGNE.**

[www.belleshistoires-cmgo.fr](http://www.belleshistoires-cmgo.fr)



## Sylvie et Guillaume Tirel

4, rue E. Lamort (GPS)  
Route de la Corniche - 35260 Cancale  
Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20  
Fermeture hebdomadaire consulter :  
[www.restaurant-cotemer.fr](http://www.restaurant-cotemer.fr)

### REMERCIEMENTS À NOS GÉNÉREUX ANNONCEURS

Merci à tous les Annonceurs qui ont bien voulu participer à la publication de notre bulletin 2018.

**Alimentaire :** Huîtres Jean d'Cancale, Tessier Viandes, Boucherie Dufrien, Biscuiterie Cancalaise, Super U.

**Assurance :** AXA assurance.

**Banque :** BPO, Crédit Agricole, Crédit Maritime.

**Chantier naval :** Chantier Naval Plaisance, Chantier Naval Alunox, Chantier Naval Guy Boat., Husson marine.

**Coiffure et soins de beauté :** Ongle and Color's.

**Entreprise :** Locamat, Cordonnerie l'Atelier du Père Louis, Etablissement Rouault, Mr Bricolage.

**Garage :** Garage Peugeot Béniguel, Auto Bilan Cancalais.

**Camping :** Camping des Genets, Camping du Bois Pastel.

**Paysage :** Créteil Biard.

**Plombier :** Genevée plombier.

**Professionnel du nautisme :** Auto Bateau Ecole Plaisance Service, Cancale Nautic, Comptoir de la Mer, Electronique Application, Meca Plaisance Services, Nautilots, Peintures Joubert.

**Restauration :** Pizzéria La Source, Pizzéria Jardin du Bourg, Restaurant A Contre Courant, Restaurant Côté Mer, Restaurant Les Petites Croix, La grignotte.

**Tirage photo, Imprimerie :** Ancre Digitale.

### RÉDUCTIONS CONSENTIES AUX ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL (ANCALAIS)

CANCALE NAUTIC (Cancale)	5 % accastillage et 10 % rayon pêche, 15% sur les gilets.
COOP MARITIME (St-Malo)	10 % sur tout le magasin.
EVASION (St Jouan des guérets)	double les points de la carte (5%x2)=10 %
CHANTIER NAVAL PLAISANCE (Bas sablons St-Malo)	5 % sur pièces détachées des marques Volvo, Yanmar, Perkins, Suzuki, Vétus. Conditions particulières pour achat de moteurs.
ELECTRONIQUE APPLICATIONS (St Jouan des guérets)	Remise sur tous les articles et commande groupée, excepté les promotions.
Mr BRICOLAGE (Cancale)	Remise de 10 % sur tout le rayon pêche.
CHANTIER NAVAL LA VILLE AUDRAIN (St-Malo)	Carte de fidélité (AD fidelity) avantage bonus. Remise sur commande groupée.
NAUTILOTS	Remise de 10 %
HUSSON MARINE	Remise de 10 %
PEINTURES JOUBERT	Remise de 10 %

## MOTS CROISÉS FORTISSIMOTS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

### HORIZONTAL

- I. Arbre des cours d'école.
- II. Perte de mémoire.
- III. Petit verre. Agence française pour la recherche.
- IV. Perfectionnées.
- V. Largeur. Jeu de construction.
- VI. Particule. Précède le colon.
- VII. Col rouge. Fruit...défenseur.
- VIII. Manière. Un cheval volant, ça vous laisse complètement médusé !
- IX. Académie. Appétit pour la bonne chair.
- X. Bijoux. Condition.

### VERTICAL

- A. Il a la folie des grandeurs.
- B. Insécable. Serpenteaire.
- C. Erre. Trousseau.
- D. Petite voie. Ecot.
- E. Qui s'y frotte s'y pique. On l'a sur le bout de langue.
- F. Devant la Vierge. Têtes prêtes à exploser.
- G. L'article de la mort.
- H. Rein en capilotade. Variation.
- I. Irlande. Armée secrète.
- J. Eprouvent.

## SUDOKU

		5	2	4				
4	2				7		5	
	1			5				2
5	8	1		6				
		4				5		
				7		4	1	3
1				2			3	
	6		7				2	5
				3	9	6		

Solutions page 42



### UNE ASTUCE DE NOS AMIS VENDÉEN POUR ÉVITER LE TANGAGE QUAND ON EST MOUILLÉ

*Quand on est à l'ancre à pêcher un jour ou le clapot fait rouler le bateau, avant de renvoyer le casse-croute aux poissons, adoptez ce bon vieux truc efficace. Mouillez un seau de chaque bord ils vont jouer le rôle de stabilisateur, c'est pourquoi il faut toujours deux seaux à bord d'un bateau.*

## RECETTE DE CUISINE



### INGRÉDIENTS

- 4 soles d'environ 300 g chacune (sans peau, vidées et désarêtées)
- 300 g d'épinards frais
- 40 g de beurre demi-sel
- 12 noix de Saint-Jacques
- ½ poivron rouge
- 30 cl de fumet de poisson
- 1/2 courgette
- 10 cl de crème fraîche épaisse
- 40 g de beurre demi-sel
- Sel

## SOLE FARCIE AUX ÉPINARDS FRAIS ET AUX SAINT-JACQUES

Pour 4 personnes

Temps de préparation : 30 min

Temps de cuisson : 10 min

### Préparation de la recette

- Ouvrez les soles sur la face du dessus en écartant les deux filets, retirez l'arête centrale (ou demandez à votre poissonnier de le faire). Réservez au frais.
- Équeutez et lavez les épinards.
- Dans une casserole, faites fondre 20 g de beurre, ajoutez les épinards et faites-les cuire 2 minutes environ. Assaisonnez. Égouttez l'eau de végétation restante.
- Faites fondre 20 g de beurre dans une poêle, quand le beurre est moussueux, saisissez-y les noix de Saint-Jacques 30 secondes sur chaque face. Réservez.
- Lavez et coupez le ½ poivron en lanières très fines.

### Pour la sauce

- Lavez et coupez les extrémités de la courgette. Taillez-la en petits dés.
  - Dans une casserole, portez à ébullition 20 cl de fumet, ajoutez les dés de courgette et la crème. Portez de nouveau à ébullition et incorporez-y le beurre bien froid tout en fouettant. Assaisonnez.
- Préchauffez le four à 180°C (th.6).**
- Dans un plat à four, disposez les soles, garnissez leur centre d'épinards et répartissez dessus les noix de Saint-Jacques. Ajoutez 10 cl de fumet de poisson dans le plat. Enfourez et faites cuire 6 à 8 minutes.
  - Dans des assiettes chaudes, placez une sole, disposez les lanières de poivron et servez avec la sauce accompagnée de riz.
- Auteur : Cipa

## PETITE ANNONCE

### A Vendre bateau Pêche Promenade JEANNEAU Merry Fischer 5.85



Année 2007 - Très bon état - Entretien annuel par professionnel -  
MOTEUR NEUF HONDA 80 CV Septembre 2017 - 15 heures de navigation.  
Installation d'une DIRECTION HYDRAULIQUE en Septembre 2017  
SONDEUR GPS  
BATTERIE NEUVE (Septembre 2017)  
REMORQUE ROUTIÈRE NEUVE Multi rouleaux SUNWAY. (Septembre 2017)  
Poids en charge 1600 kg  
ANNEXE PNEUMATIQUE 2.10 m - moteur HONDA 2.3 CV  
Visible sur CANCALE (Port Mer)

Téléphone : 06.47.02.46.45

Prix de l'ensemble : 22.500 Euros

# L'HUITRE CAPRICIEUSE



TEXTE HUMORISTIQUE POUR ENFANTS ET ADULTES.

Quel plaisir de déguster un bon plat d'huîtres. Généralement la douzaine est de rigueur pour bien satisfaire de gastronome. Lorsqu'il est tout concentrer sur son plat, il ne se pose pas trop de questions car son plaisir l'emporte sur la raison. Les huîtres lui sont proposées ouvertes pour faciliter le gobage car l'huître se gobe. Il est permis de la croquer légèrement pour en sentir la texture mais en aucun cas de la couper ou de la déchirer avec les dents car le plaisir ne serait pas le même pour les fines gueules. Ne parlons pas des huîtres chaudes qui sont une pure invention commerciale se situant hors de la gastronomie digne de ce nom. Mais l'huître, elle, qui est vivante, car il ne nous viendrait pas à l'idée de gober une huître crevée, quand pense-t-elle ?

Elle n'en pense rien car elle n'a pas de tête, dirait un scientifique cartésien, l'huître est un mollusque lamellibranche acéphale, qui n'a pas de tête et donc ne raisonne pas, ne calcule pas, n'a pas d'yeux et ne peut pas voir, n'a pas d'oreilles et n'entend pas, et possiblement une sorte de bouche pour salimenter, car elle grossie, mais ne parle pas ou ne crie pas, car qui a entendu le cri de l'huître quand l'écailler lui coupe le muscle qui tient le clapet qui ferme sa coquille pour bien la présenter sur la table ? Personne à ce jour.

Mais revenons à la raison. Pas de tête, pas de raisonnement, ne calcule pas avec son environnement, pas d'yeux, pas d'oreilles, pas de bouche, pas de parole pour se faire

entendre, mais elle vit, alors soyons raisonnable et voyons les choses différemment. Les aveugles, n'y voient-ils pas à leur façon ? Quand à la tête des huîtres, elle n'existe pas en histoire naturelle parce que comment pourrions-nous avec autant de plaisir l'ingurgiter vivante sans un semblant de culpabilité de notre part ? On leur donne un manteau, une bêtise ! Est-ce que l'on met un manteau dans sa maison ? Et bien non. L'huître a une maison dont elle ferme si bien la porte qu'il

faut la forcer avec beaucoup d'efforts pour l'ouvrir au risque de se blesser. Pas simple d'accéder au plaisir qu'elle procure, c'est une jésuitesse, cette coquine. Elle veut des crocheteurs pour démontrer qu'elle ne cède pas de son plein gré et que si on la mange, elle a protesté par son attitude. Une et non pas un huître, la réputation féminine est bien respectée. Et n'est-ce pas un raisonnement cela qui prouve qu'elle a bien une tête bien faite, que nous ne sommes pas assez malin pour la découvrir, ce qui nous arrange bien. Enfin, elle est réactionnaire, ce qui ne facilite pas son approche, car jamais une huître, pour se déplacer, n'a eu de mouvement progressif. Et puis, ce qu'elle est ou a produit, elle le veille jalousement comme sait le faire la gente féminine. Bonheur complet à celui qui y trouve une perle, s'en empare sans se casser les dents, et la conserve longtemps.

IL EST PERMIS DE LA CROQUER  
LÉGÈREMENT POUR EN SENTIR LA  
TEXTURE MAIS EN AUCUN CAS DE LA COUPER

BON APPÉTIT !

Solutions du Sudoku

3	7	5	2	4	1	9	6	8
4	2	8	6	9	7	3	5	1
6	1	9	3	5	8	7	4	2
5	8	1	4	6	3	2	9	7
7	3	4	9	1	2	5	8	6
2	9	6	8	7	5	4	1	3
1	4	7	5	2	6	8	3	9
9	6	3	7	8	4	1	2	5
8	5	2	1	3	9	6	7	4

# LE COIN DES BRICOLEURS

## FABRIQUER UNE ÉPUISETTE À MARGATE

SOURCE : Les pêcheurs de Saint Jean de Monts



Pour pêcher la seiche elle est vraiment pratique à utiliser : pas de jets d'encre et la margate se colle littéralement sur l'épuiette **La fabrication est très simple et économique :**

- Un fer à béton d'environ 2m. Diamètre 6 mm.
- Un vieux râteau édenté.
- une poche à huitre
- Colliers plastiques pour électricité



Bien araser les dents du râteau puis souder le fer à béton dessus à la bonne taille. Longueur finie : 40cm sur 30 cm de large profondeur environ 10 cm. c'est le format qui convient le mieux. Ensuite récupérer une poche à huitre; la placer le long du fer en faisant une poche peu profonde.

C'est avec des petits colliers plastiques pour électricité que vous attachez la poche sur le fer.



Il vous reste à raccorder le tout à l'autre extrémité de votre gaffe. Vous raterez peu de margates avec ce montage et la mise à l'abri dans le seau poubelle sera facilitée (pas d'accroche de la turlute dans l'épuiette)..



Vous pouvez aussi faire un montage alu qui ne rouillera pas et plus léger si vous ne pouvez pas souder.

Voici la dernière mouture « brevetée insubmersible », une épuiette à margates flottante! Eh oui, j'ai intégré dans le manche en aluminium, en totalité des bouchons de liège. Au raccord de la partie épuiette avec le manche j'ai ajouté un manchon isolant de tuyau chauffage!

IL N'Y A PLUS QU'À...

# CONSERVER SES APPÂTS POUR LA PÊCHE EN MER

SOURCE : Les pêcheurs de Saint Jean de Mont

Comment disposer par tous les temps d'appâts frais pour la pêche en mer ? L'astuce, c'est le salage ou la salaison qui vous apportera la meilleure solution de conservation couplée avec d'autres...



Cette technique de conservation des appâts vous évitera la putréfaction des chairs et vous aurez des appâts disponibles en tout temps. En effet celles-ci se dégradent à cause des microbes présents dans l'eau. En pénétrant les chairs, le sel investit tout le liquide de la bête, évitant le pourrissement... Vous saurez au moins pourquoi le saucisson et le jambon et aussi les poissons, comme le saumon se conservent aussi bien...

Pour la pêche, seules quelques espèces de poissons comme la dorade ou le marbré sont plus regardant sur la fraîcheur du produit. Vous pourrez facilement tenter les poissons plats : plie, carrelet, turbot, et même les bars merlans et sars. Vous pouvez en début de saison, récolter vers et coquillages. Une fourche de jardin, ou fourches à bout arrondi, feront l'affaire.

Pour les vers la récolte s'effectue dans les zones sablo-vaseuses. On repère les petits tortillons de sable en surface. On peut essentiellement trouver deux types d'arénicoles dans nos régions :

le vers rouge (vers à œil) qui creuse une galerie en U. On enfonce la fourche au maximum, à partir du trou opposé aux tortillons. On retrouve assez facilement le vers dans les mottes de sable.



Le vers de chalut ou vers noir a une meilleure tenue à l'hameçon mais il est plus difficile à récolter. Il convient dans ce cas d'utiliser le louchet, ou la pompe à vers. La galerie est verticale et il faut descendre au fur et à mesure en tournant autour du trou pour le trouver. Vous pouvez séparer dès le ramassage les vers abîmés de ceux qui ne le sont pas. Sachez aussi que pour les vers marins : l'arénicole, la gravette (néride) et le bibi (siphoncle), le ramassage est réglementé et limité à 500g par jour et par personne dans notre région pour l'ensemble de ces espèces.

La récolte étant réalisée, la préparation peut commencer.



L'avantage est que lorsque vous n'avez pas de temps pour chercher ou acheter vous pouvez ressortir vos préparations culinaires la veille de la pêche.

Trois méthodes cohabitent la saumure, le salage, et l'assèchement avant la congélation :

• 1) la saumure :

C'est une préparation liquide saturée en sel. Il faut disposer d'un endroit sec et aéré où vous mettrez vos récipients (un garage par exemple).



Première possibilité Vous pouvez y mettre les coquillages en ne piochant qu'en fonction des besoins. Ils le supportent très bien.

Deuxième possibilité, vous laissez mariner pendant deux semaines en retirant puis en disposant à l'air libre sur une clayette en bois les vers, mais aussi les coquillages débarassés de leur coquille. C'est un très bon compromis pour la pêche au lancer surtout pour les vers (arénicoles ébrodés).

• 2) le salage :

Les liquides sont absorbés totalement par le gros sel. C'est le principe de l'osmose le sel dissout dans l'eau prend place à l'intérieur des chairs. L'évaporation de l'eau est ainsi forcée ce qui ne laisse que les chairs. Le rétrécissement est important avec la durée. Il faut donc stopper le salage au bon moment. On utilise alors du gros sel sur un plan en bois puis on répartit les vers et coquillages généreusement saupoudrés de gros sel.

On oublie le tout pendant quelques jours jusqu'à une semaine environ plutôt pour les coquillages. Les vers étant plus délicats trois jours suffisent.

Il convient de vérifier quand même que la texture reste souple et ferme à la fois. On peut alors stocker le tout aux frais, dans une boîte en bois dans du papier journal Avant de les ressortir pour l'utilisation plus tard. Pour ces deux



premières méthodes la veille de la partie de pêche, mettez à tremper dans un récipient d'eau de mer vos appâts qui se regorgeront d'eau miraculeusement comme neufs, nickel chrome le lendemain.

•3) L'assèchement avant la congélation :

C'est le même principe que le salage, il faut juste arrêter le séchage plus tôt. En effet les vers demandent 48 heures maximum, et les coquillages trois à quatre jours. Il faut juste saisir les chairs et concentrer un peu les sucs (hummm...un

régal !) Sans dessécher le produit. Après la réalisation du salage on emballe nos appâts avant de les déposer discrètement... au congélateur. Vous pouvez pour les coquillages, si vous disposez d'une machine pour mettre sous vide en mettre quelques-uns comme les coques pour les stocker au réfrigérateur ou au congélateur. Veillez à ce que Madame ne les confonde pas avec de petites saucisses ! Vous pourrez les utiliser immédiatement après décongélation. Ils gardent toute leur souplesse.

En préparant vos appâts durant l'année, vous aurez à disposition des esches très efficaces lorsque la bise sera venue et que plus personne ne trouvera de vers ou de coquillages facilement. C'est justement, comme par hasard c'est à ce moment-là que les poissons ont le plus faim.

**À VOS FOURCHES ET GRATTOIRS PRÊTS, PARTEZ...**

## PÊCHE AU THON ROUGE

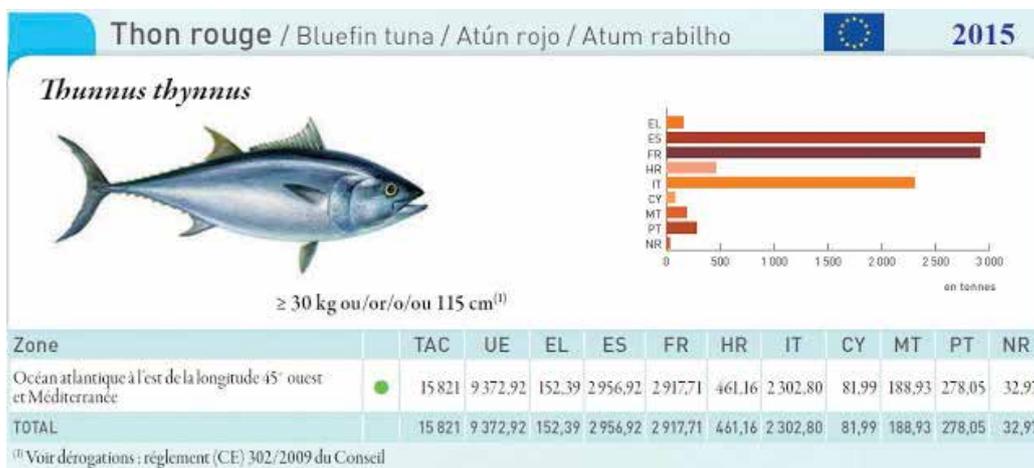
Il y a déjà près de cinq ans que le thon rouge est réapparu le long des côtes bretonnes, c'est une pêche très physique et sportive, la bête peut faire plus de cent kilos, quand un thon mord, c'est un combat qui peut durer des heures, par contre le thon rouge est une espèce très surveillée et la pratique est très encadrée, c'est pourquoi, dès cette année l'APLC a pris position en se mettant sur les premiers rangs pour obtenir : et des autorisations pour pêcher le thon en NO KILL et aussi des autorisations de prélèvement suivant les cotâts attribués par un système de bague.

Mais tout cela n'est pas nouveau, dans les années 20 il y avait

même des concours de pêche au thon rouge en Bretagne, alors avis aux amateurs, l'APLC a tous les renseignements, des réunions d'informations ont déjà eu lieu et un responsable a été nommé pour en assurer la gestion en collaboration avec la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers qui délivre les autorisations.

**MESDAMES ET MESSIEURS À VOS LIGNES.**

Le président





## Artisan plombier chauffagiste

Nous pouvons vous conseiller sur votre système de chauffage, de la conception jusqu'à la livraison de votre salle de bains,

Jéréemie Genevée est à vos côtés !

**ZA de la Bretonnière 4, Rue des Ateliers  
35260 Cancale**

Tél. 02 99 89 61 29 Mail : jeremie.genevee@gmail.com

## RESTAURANT PIZZERIA La Source

M et Mme Leterme  
2 salles et terrasses

Tél. 02 99 89 92 43

**Parking privé**



Photo ©les vitrines de Cancale

*Salades, viandes et huîtres*

**LIVRAISON À DOMICILE**

à l'entrée du port par la corniche - **Cancale**

# SUPER U Cancale



Ouvert toute l'année du **lundi au samedi** de **8h45 à 19h30**.  
Fermeture à **20h** le **vendredi**.  
+ d'avril à septembre, le **dimanche** de **9h à 12h30**.

**En saison (juillet et août)**  
du **lundi au samedi** de **9h à 20h**  
le **dimanche** de **9h à 12h30**.



La Bretonnière - Cancale - 02 99 89 86 11  
[www.superu-cancale.com](http://www.superu-cancale.com) - [superu.cancale@systeme-u.fr](mailto:superu.cancale@systeme-u.fr)



[www.magasins-u.com](http://www.magasins-u.com)

Conception Cancale



**QUICKSILVER®**

# Cancale Nautic

**Magasin d'accastillage • Remorques SUNWAY**

**Bateaux et moteurs neufs ( QUICKSILVER, 3D TENDER, NARVAL, MERCURY, HONDA )**

**Un parc permanent d'occasions récentes et garanties**

**Un atelier équipé des dernières technologies**



**" Une équipe confirmée depuis 6 ans à votre écoute "**

**7, rue du Brocanteur - 35260 CANCALE**

*En face de Super U*

**02 99 89 95 98**

**cancalenautic@hotmail.fr**